



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022_039
 OBJET : Vote du budget primitif 2022

Exposé

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement budget principal et budgets annexes :
 280 809 473 €

Dépenses et recettes d'investissement budget principal et budgets annexes : 120 295 471 €

La répartition par budget est la suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)	TOTAL (€)
01 BUDGET PRINCIPAL	178 899 764,00	75 211 493,00	254 111 257,00
02 GOLFS	27 836,00	8 718,00	36 554,00
04 ACTIVITES COMMERCIALES TOURISME	253 562,00	321 754,00	575 316,00
05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	306 500,00	45 000,00	351 500,00
06 CINEMA	96 482,00	168 170,00	264 652,00
07 PORT DIELETTE	1 803 973,00	696 647,00	2 500 620,00
08 DEVT ECO LOCATIONS M4	330 646,00	3 658 349,00	3 988 995,00
09 EAU	19 820 169,00	7 590 984,00	27 411 153,00
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	19 024 433,00	7 726 232,00	26 750 665,00
11 DEVT ECO VENTE	12 527 155,00	7 760 523,00	20 287 678,00
12 DEVT ECO LOCATIONS M14	952 728,00	707 919,00	1 660 647,00
14 TRANSPORTS	30 679 150,00	14 315 104,00	44 994 254,00
17 SERVICES COMMUNS	16 087 075,00	2 084 578,00	18 171 653,00
TOTAL	280 809 473,00	120 295 471,00	401 104 944,00

La présentation par budget et par section est exposée dans le rapport de présentation du budget primitif 2022, joint en annexe à la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 156 - Contre : 3 - Abstentions : 24) pour :

- **Approuver** le budget primitif du budget principal,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Golf,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Activités commerciales tourisme,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Assainissement non collectif (TTC),
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Cinéma,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Port Diélette,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique locations M4,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Eau,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif (option TVA),
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique vente,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique locations M14,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Transports,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Services communs,
- **Autoriser** le versement des subvention inscrites à l'annexe B1.7 du budget primitif,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s) :
BP2022 RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

5 AVRIL 2022

Date d'envoi de la convocation : le 25/03/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 157

Nombre de votants : 178

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane (A partir de 18h35), BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (A Partir de 18h42), CATHERINE Arnaud, MERAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, JORE Yolande suppléante de DOUCET Gilbert, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît (A partir de 19h00), FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie (Jusqu'à 19h30), HOULLEGATTE Valérie, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique (A partir de 19h25), JOLY Jean-Marc, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René (Jusqu'à 18h35), LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean (A partir de 18h46), LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François (A partir de 20h10), LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques,

MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice (A partir de 19h54), MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, BIGARRE Marie-Joseph suppléante de PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h40), TAVARD Agnès, LACROIX Olivier suppléant de THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques.

Ont donné procurations :


ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, DOREY Jean-Marie à BERTEAUX Jean-Pierre, DUBOIS Ghislain à GUILBERT Joël, FONTAINE Hervé à LEQUERTIER Colette, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à FAGNEN Sébastien, HEBERT Karine à MARGUERITTE Camille, HERY Sophie à BROQUAIRE Guy (A partir de 19h30), HULIN Bertrand à PLAINEAU Nadège, LECHATREUX Jean-René à BRIENS Eric (A partir de 18h35), LEJEUNE Pierre-François à DUVAL Karine (Jusqu'à 20h10), LEMOIGNE Sophie à PERRIER Didier, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à FAUDEMER Christian, MARTIN Patrice à VASSAL Emmanuel (Jusqu'à 19h54), RONSIN Chantal à DUVAL Karine, SOINARD Philippe à LEMONNIER Thierry, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h40), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina, VIEL-BONYADI Barzin à DUFILS Gérard, VILLETTE Gilbert à PIQUOT Jean-Louis.

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, FRANCOIS Yves, HUREL Karine, LE PETIT Philippe, LETERRIER Richard, VIVIER Sylvain.



LeCotentin

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 
ID : 050-200067205-20220405-DEL2022_039-BF

BUDGET PRIMITIF 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil communautaire du 05 avril 2022

SOMMAIRE

LE BUDGET GENERAL : 401 M€	5
I. Présentation des équilibres	6
LE BUDGET PRINCIPAL : 254 M€	9
I. La section de fonctionnement	10
A. Les recettes de Fonctionnement : 177.3 M€	10
1) Les ressources endogènes de la section de fonctionnement.....	11
a) Les produits de service, du domaine et ventes diverses	11
b) Les impôts et taxes	12
c) Le résultat de fonctionnement reporté : 15 M€	14
2) Les ressources exogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin	14
a) La dotation globale de fonctionnement (DGF).....	14
b) Les allocations compensatrices de fiscalité	15
c) Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).....	15
B. Les dépenses de fonctionnement : 155 M € : l'influence des charges à caractère général et des charges exceptionnelles.	15
1) Les charges à caractère général : le poids des contrats de prestations de services et de la TGAP	16
2) Les charges de personnel : une augmentation mesurée.....	17
3) Les atténuations de produits : une stabilité des attributions de compensation	18
4) Les autres charges de gestion courantes 26.9 M€.....	18
5) Les charges financières et charges exceptionnelles –des budgets annexes fragilisés	19
6) Les dépenses liées à la situation sanitaire : 307 600€.....	19
7) La gestion des déchets ménagers	20
C. Une épargne courante renforcée pour faire face à l'augmentation des déchets ménagers	23
II. La section d'investissement	25
A. Les dépenses d'investissement.....	25
1) Faire du Cotentin un grand d'Europe.....	26
a) Consolider le Maritime	26
b) Achever le désenclavement du Cotentin	27
c) Accélérer le développement économique et l'emploi	27
d) Devenir une destination touristique incontournable.....	27
e) Renforcer l'offre de formation supérieure	27
2) Préserver la qualité de vie sur le territoire	27
a) Affirmer le Cotentin, chef de file des politiques d'aménagement et de développement du territoire :	28
b) Développer et organiser l'offre de santé	28
c) Soutenir le travail des communes.....	28
d) Doter le territoire des équipements sportifs qui lui font défaut :	28
3) Le Cotentin un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique	29
a) Engager une politique volontariste de gestion des déchets :	29
b) Protéger l'environnement naturel du Cotentin	29
c) Limiter les conséquences des inondations :	29
d) Favoriser le développement des énergies renouvelables	30
4) La communauté d'agglomération, une administration du 21 ^{ème} siècle	31
B. Le financement de l'investissement.....	32
III. La dette du budget principal :	33
BUDGETS ANNEXES	35
I. Le cycle de l'eau	36
A. Le budget annexe de l'Eau : 20,5 M€	36

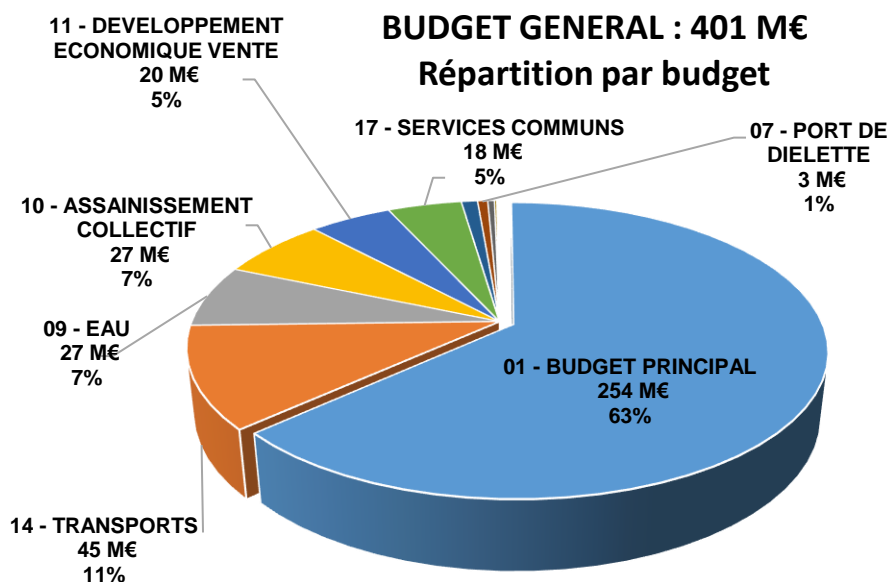
1)	La section d'exploitation : 19,8 M€.....	36
a)	Les charges d'exploitation : 13,7 M€.....	36
b)	Les produits d'exploitation : 19 M€.....	39
c)	Les soldes intermédiaires de gestion.....	40
2)	La section d'investissement : 7,6 M€.....	41
a)	Les dépenses d'équipement : 5,7 M€.....	41
b)	Le financement de l'investissem.....	42
c)	La dette du budget de l'eau.....	43
B.	Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 19,5 M€.....	44
1)	La section d'exploitation : 19 M€.....	44
a)	Les charges d'exploitation ; 13,6 M€.....	44
b)	Les produits d'exploitation : 17,2 M€.....	47
c)	Les soldes intermédiaires de gestion.....	48
2)	La section d'investissement : 7,7 M€.....	48
a)	Les dépenses d'équipement : 3,7 M€.....	49
b)	Le financement de l'investissement.....	49
c)	La dette du budget de l'assainissement collectif.....	50
C.	Le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif.....	51
1)	La section d'exploitation.....	51
a)	Les charges d'exploitation : 306 k€.....	51
b)	Les produits d'exploitation : 306 k€.....	52
2)	La section d'investissement.....	53
II.	Les autres budgets annexes.....	54
A.	Le Budget annexe Transports.....	54
1)	La section d'exploitation : 30,6 M€.....	55
a)	Les dépenses d'exploitation : 26,3 M€.....	55
b)	Les recettes d'exploitation : 30,5 M€.....	55
2)	Les soldes intermédiaires de gestion :.....	56
3)	La section d'investissement : 14,3 M€.....	57
a)	Les dépenses d'investissement : 13,8 M€.....	57
b)	Recettes d'investissement : 9,5 M€.....	58
c)	Financement de l'investissement.....	58
4)	La dette.....	59
B.	Le Budget annexe développement économique locations M4.....	60
1)	La section d'exploitation : 330,6 K€.....	60
a)	Les dépenses d'exploitation : 137,7 K€.....	60
b)	Les recettes d'exploitation : 290,0 K€.....	61
2)	Les soldes intermédiaires de gestion et le financement des investissements.....	62
3)	La section d'investissement : 3,6 M€.....	62
a)	Les dépenses d'investissement : 3,6 M€.....	63
b)	Les recettes d'investissement : 3,4 M€.....	63
4)	La dette.....	64
C.	Le budget annexe développement économique locations M14.....	65
1)	La section de fonctionnement : 952,7 K€.....	65
a)	Les dépenses de fonctionnement : 363,6 K€.....	65
b)	Les recettes de fonctionnement : 796,5 K€.....	66
2)	Les soldes intermédiaires de gestion et le financement de l'investissement.....	67
3)	La section d'investissement : 707,9 K€.....	68
a)	Les dépenses d'investissement : 541,7 K€.....	68
b)	Les recettes d'investissement : 108,8 K€.....	68
4)	La dette.....	69
D.	Le Budget annexe développement économique vente M14.....	70
1)	La section de fonctionnement : 12,5 M€.....	70
a)	Dépenses de fonctionnement : 4,9 M€.....	71
b)	Les recettes de fonctionnement : 4,9 M€.....	72
2)	La section d'investissement : 7,7 M€.....	73
a)	Les dépenses d'investissement : 0,1 M€.....	73
b)	Les recettes d'investissement : 0,1 M€.....	73
3)	La dette.....	73
E.	Le budget annexe Golf.....	74
1)	La section d'exploitation : 27,8 K€.....	74

a)	Les dépenses d'exploitation : 19,1K€	74
b)	Les recettes d'exploitation : 27,8 K€	75
2)	Les soldes intermédiaires de gestion et le financement des investissements	75
3)	La section d'investissement : 8,7 K€.....	75
a)	Les dépenses d'investissement : 8,7 K€	75
b)	Les recettes d'investissement.....	76
4)	La dette	76
F.	Le budget annexe activité commerciale tourisme.....	77
1)	La section d'exploitation : 253,6 K€	77
a)	Les dépenses d'exploitation : 224,3 K€	77
b)	Les recettes d'exploitation : 248,7 K€.....	78
2)	Les soldes intermédiaires de gestion et le financement de l'investissement	79
3)	La section d'investissement : 321,7 K€	80
a)	Les dépenses d'investissement : 316,9 K€	80
b)	Les recettes d'investissement : 292,4 K€	80
4)	La dette	81
G.	Le Budget annexe Cinéma	82
1)	La section d'exploitation : 96,4 K€	82
a)	Les dépenses d'exploitation : 50,3 K€.....	82
b)	Les recettes d'exploitation : 65,8 K€.....	83
2)	Les soldes intermédiaires de gestion et le financement des investissements	84
3)	La section d'investissement : 168,1 K€	85
a)	Les dépenses d'investissement : 127,5 K€	85
b)	Les recettes d'investissement : 112,0 K€	85
4)	La dette	86
H.	Le Budget annexe Port Diélette	87
1)	La section d'exploitation : 1,8 M€.....	87
a)	Les dépenses d'exploitation : 1,3 M€	87
b)	Les recettes d'exploitation : 1,4 M€	88
2)	Les soldes intermédiaires de gestion et le financement des investissements	89
3)	La section d'investissement : 696,6 K€	90
a)	Les dépenses d'investissement : 279,6 K€	90
b)	Les recettes d'investissement : 230,8 K€	91
4)	La dette	91
I.	Le budget annexe Services Communs.....	92
1)	La section de fonctionnement : 16.1 M€.....	92
a)	Les dépenses de fonctionnement : 14.6 M€.....	92
b)	Les recettes de fonctionnement : 16.1 M€.....	93
2)	Les soldes intermédiaires de gestion et le financement de l'investissement :	94
3)	La section d'investissement : 2.1 M€.....	94
a)	Les dépenses d'investissement : 2.1M€.....	94
b)	Les recettes d'investissement :0.5M€.....	95
4)	La dette	95
III.	Equilibre des budgets annexes.....	96

LE BUDGET GENERAL : 401 M€

Tous mouvements confondus, le budget général s'équilibre à 401 104 944 € dont 280 809 473 € pour la section de fonctionnement et à 120 295 471 € en section d'investissement.

La répartition par budget est la suivante :



En 2021, deux budgets annexes ont été clôturés au 31 décembre, il s'agit des budgets annexes abattoir et Redevance des ordures ménagères.

Le budget principal intègre dès le budget primitif les résultats provisoires excédentaires (15.6M€ en fonctionnement/14.4M€ en investissement) de l'année 2021 ainsi que les reports d'investissement (24M€). En effet, sans cette intégration de résultats, la marge dégagée (7M€) serait suffisante pour couvrir les amortissements (5.4M€), mais nécessiterait un emprunt d'équilibre conséquent (environ 66% des dépenses d'investissement).

I. Présentation des équilibres

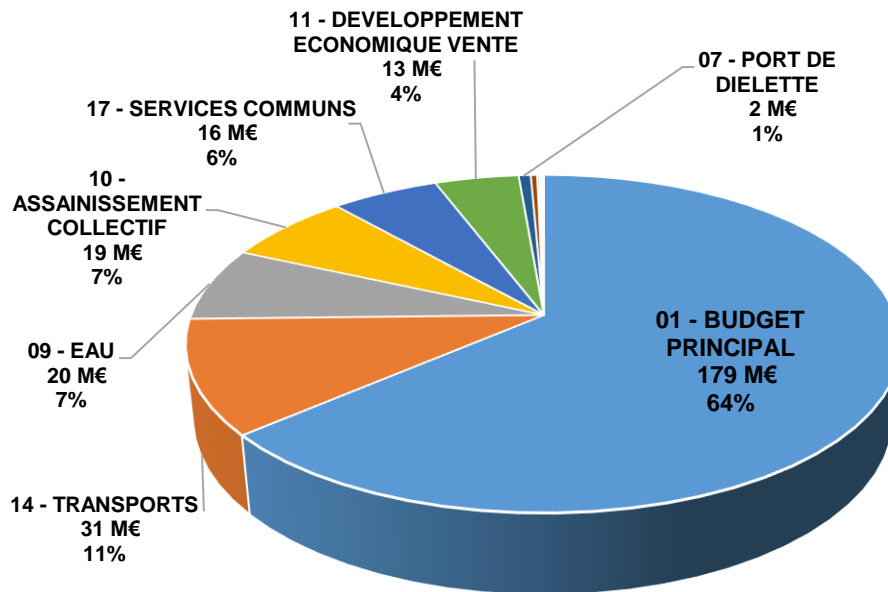
		DEPENSES			RECETTES		
		Ordre	Réel	Total	Ordre	Réel	Total
BUDGET GENERAL		63 636 231.00	337 468 713.00	401 104 944.00	63 636 231.00	337 468 713.00	401 104 944.00
FONCTIONNEMENT		50 482 464.00	230 327 009.00	280 809 473.00	12 504 170.00	268 305 303.00	280 809 473.00
INVESTISSEMENT		13 153 767.00	107 141 704.00	120 295 471.00	51 132 061.00	69 163 410.00	120 295 471.00
01 BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	24 175 006.00	154 724 758.00	178 899 764.00	1 568 258.00	177 331 506.00	178 899 764.00
	INVESTISSEMENT	1 684 408.00	73 527 085.00	75 211 493.00	24 291 156.00	50 920 337.00	75 211 493.00
	Total du budget	25 859 414.00	228 251 843.00	254 111 257.00	25 859 414.00	228 251 843.00	254 111 257.00
02 GOLFS	FONCTIONNEMENT	8 718.00	19 118.00	27 836.00	0.00	27 836.00	27 836.00
	INVESTISSEMENT	0.00	8 718.00	8 718.00	8 718.00	0.00	8 718.00
	Total du budget	8 718.00	27 836.00	36 554.00	8 718.00	27 836.00	36 554.00
04 ACTIVITES COMMERCE TOURISME	FONCTIONNEMENT	29 259.00	224 303.00	253 562.00	4 834.00	248 728.00	253 562.00
	INVESTISSEMENT	4 834.00	316 920.00	321 754.00	29 259.00	292 495.00	321 754.00
	Total du budget	34 093.00	541 223.00	575 316.00	34 093.00	541 223.00	575 316.00
05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	690.00	305 810.00	306 500.00	0.00	306 500.00	306 500.00
	INVESTISSEMENT	0.00	45 000.00	45 000.00	690.00	44 310.00	45 000.00
	Total du budget	690.00	350 810.00	351 500.00	690.00	350 810.00	351 500.00
06 CINEMA	FONCTIONNEMENT	46 170.00	50 312.00	96 482.00	30 670.00	65 812.00	96 482.00
	INVESTISSEMENT	40 670.00	127 500.00	168 170.00	56 170.00	112 000.00	168 170.00
	Total du budget	86 840.00	177 812.00	264 652.00	86 840.00	177 812.00	264 652.00
07 PORT DE DIELETTE	FONCTIONNEMENT	434 797.00	1 369 176.00	1 803 973.00	386 047.00	1 417 926.00	1 803 973.00
	INVESTISSEMENT	417 047.00	279 600.00	696 647.00	465 797.00	230 850.00	696 647.00
	Total du budget	851 844.00	1 648 776.00	2 500 620.00	851 844.00	1 648 776.00	2 500 620.00
08 DEVT ECO LOCATIONS M4	FONCTIONNEMENT	192 881.00	137 765.00	330 646.00	40 636.00	290 010.00	330 646.00
	INVESTISSEMENT	55 636.00	3 602 713.00	3 658 349.00	207 881.00	3 450 468.00	3 658 349.00
	Total du budget	248 517.00	3 740 478.00	3 988 995.00	248 517.00	3 740 478.00	3 988 995.00
09 EAU	FONCTIONNEMENT	6 106 906.00	13 713 263.00	19 820 169.00	783 304.00	19 036 865.00	19 820 169.00
	INVESTISSEMENT	783 304.00	6 807 680.00	7 590 984.00	6 106 906.00	1 484 078.00	7 590 984.00
	Total du budget	6 890 210.00	20 520 943.00	27 411 153.00	6 890 210.00	20 520 943.00	27 411 153.00

		DEPENSES			RECETTES		
		Ordre	Réel	Total	Ordre	Réel	Total
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	5 433 743.00	13 590 690.00	19 024 433.00	1 833 577.00	17 190 856.00	19 024 433.00
	INVESTISSEMENT	1 833 577.00	5 892 655.00	7 726 232.00	5 433 743.00	2 292 489.00	7 726 232.00
	Total du budget	7 267 320.00	19 483 345.00	26 750 665.00	7 267 320.00	19 483 345.00	26 750 665.00
11 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	FONCTIONNEMENT	7 617 023.00	4 910 132.00	12 527 155.00	7 613 648.00	4 913 507.00	12 527 155.00
	INVESTISSEMENT	7 598 920.00	161 603.00	7 760 523.00	7 602 295.00	158 228.00	7 760 523.00
	Total du budget	15 215 943.00	5 071 735.00	20 287 678.00	15 215 943.00	5 071 735.00	20 287 678.00
12 DEVT ECO LOCATIONS M14	FONCTIONNEMENT	589 064.00	363 664.00	952 728.00	156 178.00	796 550.00	952 728.00
	INVESTISSEMENT	166 178.00	541 741.00	707 919.00	599 064.00	108 855.00	707 919.00
	Total du budget	755 242.00	905 405.00	1 660 647.00	755 242.00	905 405.00	1 660 647.00
14 TRANSPORTS	FONCTIONNEMENT	4 336 584.00	26 342 566.00	30 679 150.00	80 529.00	30 598 621.00	30 679 150.00
	INVESTISSEMENT	502 704.00	13 812 400.00	14 315 104.00	4 758 759.00	9 556 345.00	14 315 104.00
	Total du budget	4 839 288.00	40 154 966.00	44 994 254.00	4 839 288.00	40 154 966.00	44 994 254.00
17 SERVICES COMMUNS	FONCTIONNEMENT	1 511 623.00	14 575 452.00	16 087 075.00	6 489.00	16 080 586.00	16 087 075.00
	INVESTISSEMENT	66 489.00	2 018 089.00	2 084 578.00	1 571 623.00	512 955.00	2 084 578.00
	Total du budget	1 578 112.00	16 593 541.00	18 171 653.00	1 578 112.00	16 593 541.00	18 171 653.00

La section de fonctionnement s'équilibre à 280 809 473 € tous mouvements confondus.

Le budget principal représente 64% du budget général à 178 899 764 euros, suivi des budgets du transport (11 % ; 30 679 150 €) de l'eau (7% ; 19 820 169 €) de l'assainissement collectif (7% ; 19 024 433 €), et les services communs (6% ; 16 087 075 €).

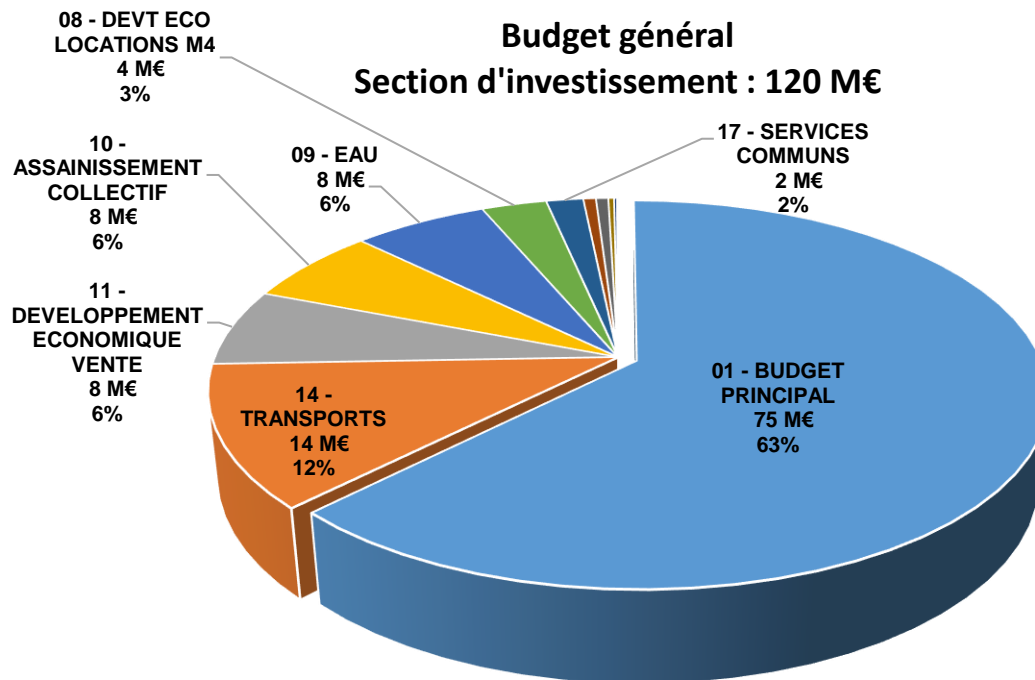
Budget général Section de fonctionnement : 281 M€



La section d'investissement s'équilibre tous mouvements confondus à 120 295 471 €.

Le budget principal est le premier budget d'investissement avec 75 211 493 € (63%), suivi par le budget transport à 14 315 104 € (12%), du budget de l'assainissement collectif à 7 726 232 € (6%), le budget de l'eau à 7 590 984 € (6%).

Budget général Section d'investissement : 120 M€



LE BUDGET PRINCIPAL : 254 M€

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à 254 111 257 € (+9.55% par rapport à 2021) dont 178 899 764 € en section de fonctionnement (+4.08% par rapport à 2021) et 75 211 493 € en section d'investissement (+25.19% par rapport à 2021).

Le budget principal intègre, par anticipation, les résultats 2021 au vu du compte de gestion provisoire transmis par Madame la trésorière de Cherbourg ainsi que les reports d'investissements 2021.

Le résultat 2021 est excédentaire de 15 603 265.53 € (- 1 363 026.45€ par rapport à 2021) en fonctionnement et de 14 434 762.39 € (+7 340 348.12 €) en investissement.

L'équilibre s'établit ainsi qu'il suit.

FONCTIONNEMENT			
	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
DEPENSES		178 899 764.00	178 899 764.00
résultat reporté			0.00
Total des dépenses de fonctionnement			178 899 764.00
	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
RECETTES		163 296 498.47	163 296 498.47
résultat reporté (excédent)			15 603 265.53
Total des recettes de fonctionnement			178 899 764.00
INVESTISSEMENT			
	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
DEPENSES	26 809 171.44	48 402 321.56	75 211 493.00
résultat reporté (déficit)			
Total des dépenses d'investissement			75 211 493.00
	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
RECETTES	2 735 867.91	48 402 321.56	51 138 189.47
affectation du résultat de fonctionnement			9 638 541.14
résultat reporté			14 434 762.39
Total des recettes d'investissement			75 211 493.00

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre tous mouvements confondus à 178 899 764 € (+4.09% par rapport à 2021) dont 154 724 758 € (+4.5% par rapport en 2021) en dépenses réelles et 24 175 006 € en mouvements d'ordre.

En recettes, cette section comporte 177 331 506 € (+4.17% par rapport à 2021) en recettes réelles, 1 568 258 € en mouvements d'ordre et avec un résultat reporté de 15 603 265.53 € (-8.03% par rapport à 2021). A noter que la baisse du résultat de fonctionnement bénéficie à la section d'investissement.

A. Les recettes de Fonctionnement : 177.3 M€

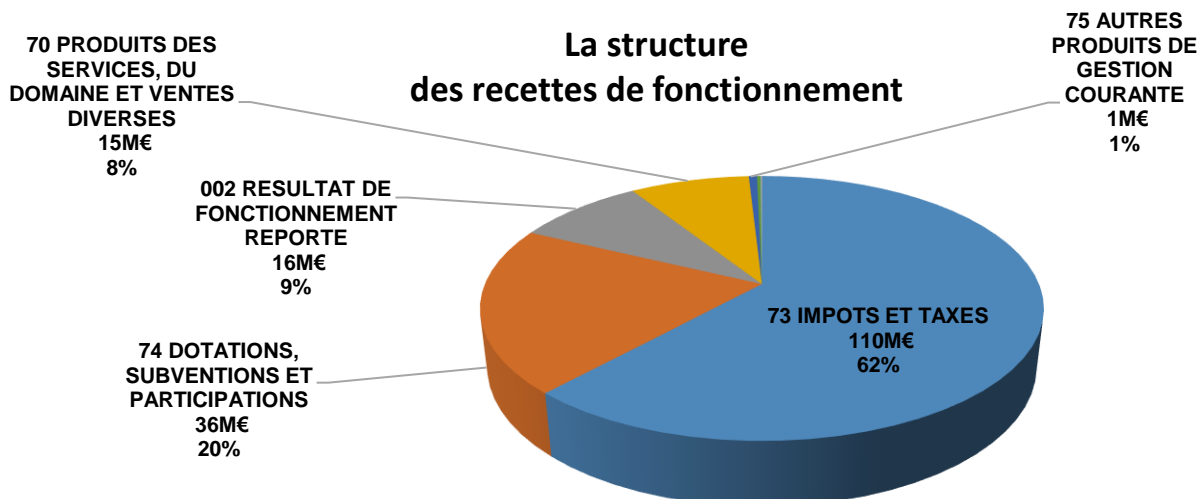
Les recettes atteignent 161 728 240.47 € en mouvements réels auxquelles on ajoute 15 603 265.53 € de résultat de fonctionnement reporté. Elles sont en progression de 4.17% par rapport à 2021.

Elles se composent de la manière suivante :

CHAPITRES		RECETTES REELLES		
		Budget BP 2021	Budget 2022	Variation BP à BP
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	16 966 291.98	15 603 265.53	-8,03 %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	78 140.00	88 103.00	+12,75 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	14 089 880.00	14 521 628.47	+3,06 %
73	IMPOTS ET TAXES	125 890 553.02	109 577 380.00	-12,96 %
<i>Avec compensation du chap 74</i>		<i>126 090 553.02</i>	<i>133 488 097</i>	<i>+5.87 %</i>
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11 297 648.00	36 041 417.00	+219,02 %
<i>Avec compensation au chap 73</i>		<i>11 097 648.00</i>	<i>12 130 700.00</i>	<i>+9.31 %</i>
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 360 393.00	989 108.00	-27,29 %
76	PRODUITS FINANCIERS	497 990.00	456 411.00	-8,35 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 078.00	54 193.00	+22,95 %
Total général :		170 224 974.00	177 331 506.00	+4,17 %

Les fortes variations présentent au niveau des chapitres s'expliquent par des changements de chapitres comptables.

Le budget primitif 2021 n'avait pas pris en compte le transfert de recettes du chapitre 73 vers le chapitre 74. A périmètre constant (en y ajoutant les compensations fiscales du chapitre 74 : 200 000 € en 2021 et 23 910 717 € en 2022), on peut retenir que les ressources fiscales évoluent de +5,87%.



La structure des recettes de fonctionnement présente une proportion de ressources propres ou endogène de 80% constitués majoritairement des Impôts et Taxes (62%).

1) Les ressources endogènes de la section de fonctionnement

Les ressources endogènes ou propres à l'établissement sont composées du chapitre 70 : produits des services, du domaine et vente diverses ainsi que du chapitre 73 : impôts et taxes et du résultat de fonctionnement reporté.

a) Les produits de service, du domaine et ventes diverses

Les produits de services, du domaine et vente diverses représentent 8% des recettes de fonctionnement, soit 14 521 628.47 € (+3.06%)

Elles sont composées notamment :

- . Des redevances à caractère sportif, industriel et culturel (570 500€)
- . Des ventes de produits et locations (554 150 €)
- . Des remboursements des budgets annexes (12 691 620 €)

La principale recette de ce chapitre concerne les remboursements de masse salariale et de frais divers supportés par le budget principal et remboursés par les budgets annexes :

- Le port Diélette : 263 743 €
- Le budget annexe tourisme : 110 033 €
- Le budget annexe services communs : 9 416 043 €
- Le budget annexe transports : 1 361 521 €
- Le budget annexe eau : 801 769 €
- Le budget annexe assainissement : 668 840 €

Les autres recettes concernent :

- des remboursements de frais par d'autres redevables (particuliers, syndicats, collectivités...) 694 029 €
- . des redevances diverses (occupations de terrain, composteurs...) 104 290 €

b) Les impôts et taxes

De budget à budget primitif, les impôts et taxes atteignent 109 577 380 € en 2022, soit une diminution de 12,96%.

Suite au plan de relance mis en place par l'Etat, les valeurs locatives des établissements industriels ont été réduites de moitié en 2021. Si cette mesure reste neutre pour l'agglomération en termes de recettes globales, une partie non négligeable de cette fiscalité locale est dorénavant remboursée par l'Etat à travers des compensations fiscales.

	Article	BP2022
73111	CFE, TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	43 010 013
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	11 428 086
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	2 413 624
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	5 275 231
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	195 297
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	0
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	19 569 919
7346	TAXE GESTION MILIEUX AQUATIQUES	1 500 000
7362	TAXES DE SEJOUR	1 100 000
7364	PRELEVEMENT SUR LES PARIS HIPPIQUES	20 000
7382	FRACTION TVA	25 065 210
	Total	109 577 380

La fiscalité économique : 49M€

La fiscalité économique constitue la part prépondérante du produit fiscal de la communauté d'agglomération et concentre la dynamique fiscale. Les impôts économiques génèrent un produit prévisionnel de 48 905 985 € en 2022, avec principalement la Cotisation foncière des Entreprises (CFE), ainsi que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Libellé	Notifié 2021	BP 2022
cotisation foncière des entreprises	27 994 701	29 789 044
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	13 378 897	11 428 086
Taxe sur les surfaces commerciales	2 413 624	2 413 624
Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux	5 275 231	5 275 231
Total	49 062 453	48 905 985

Pour 2022, concernant la CFE, il est retenu une hypothèse d'augmentation des bases de 0,4 % au regard notamment des estimations transmises par la DDFIP. Avec application de la majoration de spéciale de CFE faisant porter le taux de 22,34 à 23,66 %, le produit de CFE 2022 sera en progression de 6,41 % pour atteindre 29 789 044 €.

Selon les premières simulations transmises par les services de l'Etat, la CVAE 2022 subit les conséquences de la crise sanitaire, et diminue de 14,58%, ramenant le produit perçu à 11 428 086 €.

Ainsi la progression de CFE relative à la majoration spéciale de son taux permet de maintenir le produit des impôts économiques et de compenser en partie la perte exceptionnelle de CVAE.

L'inscription de la taxe de séjour est reconduite à hauteur de 1 100 000 €.

La fiscalité « ménage » : 38 M€

Depuis 2021, les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction du produit de TVA à la place de la Taxe d'Habitation et perdent une partie de leur levier fiscal. Cette part de TVA s'est élevée à 23,8 M€ en 2021. Elle est estimée à 25,1 M€ en 2022, en augmentation de 1,3 M€ (+ 5,5 %).

L'actualisation des valeurs locatives foncières a été fixée à 3,4 % par la loi de finances 2022 et la croissance physique des bases a été envisagée de manière prudente à 0,5 %. En relevant le taux de foncier bâti de 3,10 à 3,53%, et le taux de foncier non bâti de 10,98 à 12,5%, le produit des taxes foncières prévisionnel est de 9,9 M€ pour 2022.

Suivant ces hypothèses d'évolutions, le produit global ménage est estimé à 38 288 394 €.

Libellé	Notifié 2021	BP 2022
taxe d'habitation	2 844 221	2 955 146
taxe foncière sur les propriétés bâties	7 231 556	8 581 865
taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 150 924	1 360 495
taxe additionnelle foncier non bâti	316 193	325 679
produit TVA transférée	23 758 493	25 065 210
Total	35 301 387	38 288 394

Enfin, 2022 est la première année d'unification de la TEOM sur l'ensemble du territoire. Conformément au DOB, il n'est pas envisagé de moduler les 15 taux de TEOM en 2022 pour accompagner le financement des surcoûts relatifs notamment à l'augmentation de la TGAP et des prestations de traitement des déchets ménagers et assimilés, mais de répartir la pression fiscale sur l'ensemble des richesses du territoire pour limiter au maximum l'impact de cette mesure sur les habitants du Cotentin, cela expliquant les évolutions de taux pris en compte précédemment.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimé de 19 569 919 € en 2022, soit une évolution de +10,54%, intégrant l'actualisation des bases et le produit de la REOM perçu en 2021.

Libellé	Notifié 2021	BP 2022	Var. %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	17 704 677	19 569 919	10,54%

↳ Le financement de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La compétence communautaire Gemapi est exclusive et obligatoire depuis le 1er janvier 2018. Elle a pour objectifs d'atteindre et de maintenir un bon état des milieux aquatiques, et de limiter les conséquences négatives des inondations, tant humaines que matérielles et environnementales.

La particularité de cette taxe réside dans le fait que le conseil fixe annuellement un produit à prélever duquel il sera calculé un taux sur chacune des taxes mise à contribution et se répartissant ainsi :

- sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- sur la taxe foncière sur les propriétés bâties
- sur la taxe sur le foncier non bâti
- sur la cotisation foncière des entreprises.

Pour 2022, le produit voté par le Conseil est de 1 500 000 €.

c) Le résultat de fonctionnement reporté : 15 M€

Le résultat provisoire de l'exercice 2021 est de 8,2M€. Le résultat provisoire cumulé (2021+exercices antérieurs) est de 25.2M€.

Afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, 9.6M€ sont prélevés de ce résultat provisoire cumulé de fonctionnement.

Ainsi 15.6 M€ sont affectés en recettes de fonctionnement.

L'intérêt de reprendre dès le budget primitif les résultats 2021 est de répondre aux enjeux qui incombent à la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Cela permet également de financer une partie des investissements en ayant un recours limité à l'emprunt.

2) Les ressources exogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin

Il s'agit essentiellement des recettes provenant des dotations et compensations de l'Etat.

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme en 2019, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des catégories de répartition par type de groupements. La loi de finances pour 2022 a fixé un accroissement de l'enveloppe à hauteur de 27,7 millions d'euros. Pour l'agglomération, la dotation d'intercommunalité est estimée à 1 453 018 € contre 1 320 925 € en 2021.

La dotation de compensation subit quant à elle l'écrêtement national instauré en loi de finances 2015 et devrait atteindre 6 057 208 € contre 6 182 167 € en 2021.

Au global, le montant de la DGF 2022 se maintient pour atteindre 7 510 226 €.

Libellé	Notifié 2021	BP 2022	Var. %
Dotation de compensation	6 182 167	6 057 208	-2,02%
Dotation d'intercommunalité	1 320 925	1 453 018	10,00%
Total DGF	7 503 092	7 510 226	0,10%

b) Les allocations compensatrices de fiscalité

Les allocations de compensation sur la taxe foncière, la CFE et la CVAE sont estimées à 23 910 717 € pour 2022, en progression de 1,34%.

Libellé	Notifié 2021	BP 2022	Var. %
Allocation compensatrice taxes foncières	2 490 818	2 509 302	0,74%
Allocation compensatrice CFE	21 099 436	21 398 429	1,42%
Allocation compensatrice CVAE	3 143	2 986	-5,00%
Total allocations compensatrices	23 593 397	23 910 717	1,34%

Contrairement aux bases de taxe sur le foncier bâti, les compensations de taxes foncières versées par l'Etat ne seront pas actualisées de 3.4%.

Enfin, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est reconduite, soit une inscription de 73 100 € pour 2022.

c) Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Le FDPTP est sorti des variables d'ajustement en loi de finances 2020. Il est retenu au BP 2022 une inscription de 360 000 €.

B. Les dépenses de fonctionnement : 155 M € : l'influence des charges à caractère général et des charges exceptionnelles.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 154 724 758 € en mouvements réels et 24 175 006€ en mouvements d'ordre.

Dans la note de cadrage pour le budget 2022, il a été demandé aux pôles et directions d'ajuster leurs propositions budgétaires au plus proche des crédits employés en 2021 et de baisser, autant que possible, leurs propositions par rapport au budget 2021, à périmètre constant. Cet effort a été majoritairement effectué, cependant certaines contraintes financières demeurent incontournables, notamment pour les prestations de services des déchets ménagers et assimilés.

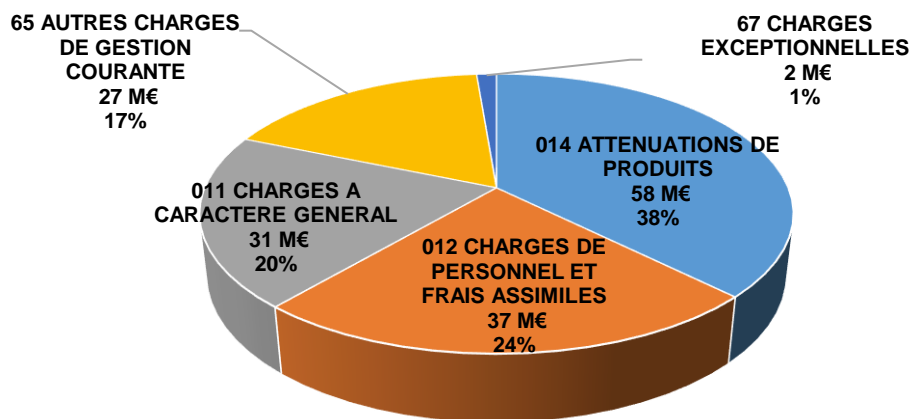
L'évolution des dépenses du budget 2021 au budget 2022 est de +4.50%

Budget BP 2021	Budget 2022	Variation BP à BP
148 057 096.00	154 724 758.00	4.50%

Cette augmentation est essentiellement liée à l'augmentation des charges à caractère général (+14.41%), et des charges exceptionnelles (+63.72%)

Les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :

La structure des dépenses de fonctionnement



La caractéristique principale de la section de fonctionnement concerne le chapitre 014 qui représente 38% des dépenses réelles avec 58 millions d'euros dont l'attribution de compensation versée aux communes pour 44.2 millions d'euros (+0.06%) ainsi que la Dotation de Solidarité communautaire pour 6.2 millions d'euros (+4.56%).

L'évolution des charges par chapitre atteint 4.5%.

CHAPITRES		DEPENSES REELLES		
		Budget BP 2021 (€)	Budget 2022 (€)	Variation BP à BP
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 906 003.00	30 782 112.00	14.41%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	36 078 375.00	36 636 142.00	1.55%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	57 504 910.00	57 970 075.00	0.81%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 975 889.00	26 956 691.00	3.78%
66	CHARGES FINANCIERES	276 822.00	226 664.00	-18.12%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 315 097.00	2 153 074.00	63.72%
Total général :		148 057 096.00	154 724 758.00	4.50%

1) Les charges à caractère général : le poids des contrats de prestations de services et de la TGAP¹

Les charges à caractère général assurent les dépenses courantes et quotidiennes du service public. Elles représentent 20% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dernières atteignent 30 782 112 € euros au BP 2022. Elles augmentent de 14.41% (+3.87 M€) par rapport à 2021.

¹ TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

La principale augmentation concerne les contrats de prestations de services en lien avec les déchets ménagers et assimilés (+3.67M€) et notamment l'augmentation de TGAP ; sachant qu'au 31 décembre 2021, le budget annexe REOM a été clôturé, il intègre désormais le budget principal. Il représentait 1 085 820 € HT pour le chapitre 011 au BP 2021.

Le chapitre 011 des déchets ménagers et assimilés représente 20.2M€ en 2022. Il était de 17.6M€ en 2021 en incluant le budget annexe REOM.

Un focus sur le service des déchets ménagers est présenté dans les pages suivantes,

A périmètre constant (hors déchets ménagers et partie des remboursements de frais aux communes), le chapitre 011 baisse d'environ 300 000 €, marquant l'effort des différents services.

Les postes principaux sont :

- L'achat de prestations de service : 71 000€
- L'eau et l'assainissement : 130 760 €
- L'énergie et l'électricité : 755 681 €
- Les combustibles : 425 850 €
- Le carburant : 876 710 €
- Les fournitures de petit équipement : 510 422 €
- Les prestations de services : 16 678 010 €
- L'entretien de terrains : 753 350 €
- L'entretien d'autres biens mobiliers : 917 745 €
- L'entretien du matériel roulant : 511 500 €
- Les maintenances : 538 816 €
- Les études et recherches : 1 217 995 €
- Les remboursements de frais aux communes membres : 727 101 €

Les augmentations principales concernent :

- Les carburants : +24.28% soit +171 260 €
- Les contrats de prestations de services : +21.87% soit +2 992 655 €
- Les remboursements de frais aux communes membres du groupement : 727 101 € (+ 481 909 €). Ces remboursements existaient aux BP 2021 mais étaient imputés en AC, ils font désormais l'objet d'une convention de remboursement.

2) Les charges de personnel : une augmentation mesurée

Les charges de personnel atteignent 36 636 142 € (+1.55%) et représentent 24% du budget principal.

La masse salariale passe de 33 675 715 € à 36 629 292 € en tenant compte des remboursements de salaires correspondant aux coûts de personnels, dont les services communs SIRH et finances qui représentent 2M€.

Cette augmentation prend en compte les mesures locales suivantes :

- Le glissement Vieillesse Technicité (GVT), pour un montant estimé à environ 300 000 €,
- La répercussion des mouvements et créations de postes validées et programmées en 2021 et 2022, pour un montant estimé à près d'1 million d'euros,
- La répercussion en année pleine du versement mobilité pour un montant estimé à environ 65 000 €,

ainsi que des mesures nationales, notamment :

- la répercussion du relèvement l'indice minimum au 01/10/21 en année pleine et la révision des échelles de rémunération C1 et C2 envisagées au 01/01/22 pour un montant estimé à 220 000 €,

3) Les atténuations de produits : une stabilité des attributions de compensation

Premier poste de la section de fonctionnement avec 38% des dépenses, les atténuations de produits sont avant tout constituées des attributions de compensations (AC) versées aux communes pour 44 282 320 €. Ce montant est notamment le résultat de la neutralisation du transfert des ressources fiscales entre les communes et la communauté ainsi que les compétences transférées depuis 2017. Depuis 2021, les AC n'intègrent plus les remboursements des charges des services communs fonctionnels « mutualisés » des systèmes d'information, des ressources humaines, des finances et du système d'information géographique. Le service commun des autorisations du droit des sols reste quant à lui facturé via les AC.

Par ailleurs, au titre des rétrocessions de compétences et d'équipements de proximité aux communes intervenues au 1er janvier 2019, un montant total de 10 531 596 € est retenu sur les AC provisoires des communes concernées par les services communs de proximité pour être reversé au budget annexe « services communs » via le chapitre 65.

Ce montant d'AC est de nouveau appelé à évoluer suite aux travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui proposera au conseil de fixer les AC définitives de chacune des 129 communes au vu des nouvelles compétences transférées (chemins de randonnée) et des ajustements et corrections relatifs aux années antérieures.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) constitue le deuxième enjeu de ce chapitre. Conformément à la charte fondatrice, cette DSC a atteint 5 847 271 € en 2021 pour compenser les pertes de DGF subies par les communes en 2021. Le montant prévisionnel 2022 est estimé à 6 200 000 € pour tenir compte d'une nouvelle perte de DGF.

Le solde de ce chapitre est notamment constitué du reversement sur le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) pour 6 227 155 €. Par ailleurs, la communauté d'agglomération est devenue inéligible au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en 2019 avec une sortie progressive sur deux années. Depuis 2021, il n'y a plus de reversement, subsiste le prélèvement, qui était de 1 073 747 € en 2021. Il est inscrit un montant prévisionnel de 1 210 600 € pour 2022.

4) Les autres charges de gestion courantes 26.9 M€

Le chapitre 65 représente avec 26 956 691€ de crédits, 17% des dépenses de la section.

Ce chapitre augmente de 3.78% par rapport à 2021, soit près de 1M€. Les prévisions sont réajustées en conformité avec les objectifs fixés par les conventions de participation, viennent s'y ajouter la participation Eaux Pluviales au budget annexe assainissement pour les travaux effectués par ses soins.

Ces crédits sont destinés à assurer le fonctionnement des services publics gérés sur des budgets annexes ainsi qu'à financer des partenaires de l'établissement qu'ils soient publics (SDIS, ...) ou privés tels que le monde associatif. Parmi ces crédits, on trouve notamment :

- La subvention au budget annexe services communs (correspondant aux AC) : 10 531 596€
- La participation au SDIS : 7 674 928 € (+1.31%)
- La participation provisoire « eaux pluviales » au budget annexe de l'assainissement collectif : 495 000 € (+46.99%) – compensée via les AC
- Le fonds de soutien régional aux entreprises dans le cadre du Covid 19 : 117 600 €
- Les subventions prévisionnelles aux budgets à caractère industriel & commercial atteignent quant à elles 171 049 euros dont :
 - 156 718 € pour le budget tourisme (moulin de Fierville et boutique Ludiver),
 - 14 331 € pour le golf de Fontenay.

- Les subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droits privés pour 5 787 798 euros (+10.63%) réparties ainsi :
 - 3.78 M € de participations à la SPL tourisme,
 - 563 430 € pour la Maison de l'Emploi et la Formation (MEF)
 - 150 000 € de soutien au site universitaire
 - 148 789 € pour l'amicale du personnel
 - 100 000 € pour l'évènement Grand Océan
 - 90 000 € pour la Dhream Cup
 - 76 995 € de soutien aux charges de fonctionnement du Hall de Technologie
 - 20 000 € de subvention à la Croix Rouge afin d'apporter de l'aide humanitaire en Ukraine.
 - 857 584 € euros aux associations

5) Les charges financières et charges exceptionnelles –des budgets annexes fragilisés

Les chapitres 66 et 67 charges financières et charges exceptionnelles totalisent un montant respectif de 226 664 euros (-18.12%) et 2 153 074 euros (+63.72%). Le chapitre 66 comprend les charges concernant les intérêts de la dette décrits ci-après au III.

Le chapitre 67 est en augmentation en raison, de la charge pesant sur l'équilibre du Port Diélette – l'inscription au BP2022 correspond à l'inscription du budget global 2021 - et de la nouvelle subvention au budget annexe développement économique vente afin de compenser le déficit chronique de certaines zones.

Le chapitre 67 comprend :

- la subvention aux budgets annexes : 999 039 €
 - .692 086 € pour le Port Diélette (+585 255 €)
 - . 56 953 € pour le cinéma de Réville (+20 756€)
 - . 250 000 € pour le développement économique ventes (subvention nouvelle)
- la contrepartie de service public à verser au délégataire de la Cité de la Mer pour un montant de 1 028 060 €.
- Les attributions de bourses et prix : 30 000 €
- Des opérations comptables : 95 975€

Le montant de la subvention aux budgets annexes fluctuera en cours d'année, notamment au regard des résultats de fin d'exercice.

6) Les dépenses liées à la situation sanitaire : 307 600€

Une somme de 307 600 € a été inscrite au budget 2022 pour faire face à la situation sanitaire liée à la COVID :

- 90 000 € pour l'achat de masques et de petit équipement
- 117 600 € d'aide aux entreprises phase 1 ainsi que 100 000 € phase 2 sont inscrits cette année. Cette action fait partie du dispositif « Impulsion Résistance Normandie » mis en place par la Région. Il est doté d'une enveloppe de 20M€, financé à 40% par la Région et 60% par les EPCI normands.

7) La gestion des déchets ménagers

Alors que l'eau, l'assainissement, les transports, le développement économique bénéficient chacun d'un budget annexe dédié, les déchets ménagers et assimilés intègrent directement les écritures du budget principal. Aussi, nous proposons une lecture particulière de cette compétence afin d'en appréhender la consistance.

A compter de l'exercice 2022, la compétence déchets ménagers et assimilés fait l'objet d'un financement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) alors qu'auparavant les territoires de Douve et Divette et Côte des Isles étaient soumis à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Le budget des déchets ménagers doit donc, pour que la comparaison budget 2022/ budget 2021 soit réalisée sur un même périmètre, agréger le budget REOM en 2021.

Le budget 2022 déchets ménagers et assimilés s'établit ainsi à 30 830 058 € en dépenses (+7.07% par rapport à 2021) et 23 201 919 € en recettes affectées. Le besoin de financement prévisionnel s'établit à 7 628 139 €, soit +1 067 836 € par rapport au budget primitif 2021 agrégé du budget REOM.

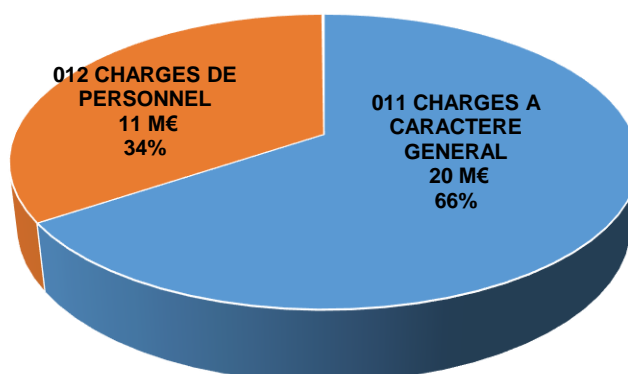
L'ensemble de ces dépenses sont retracées dans la fonction 812 du budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement des déchets ménagers et assimilés, se décomposent comme suit :

Chp.	DEPENSES				
	BP 2021			BP 2022	Variation / budget BP 2021
	BP TEOM	BA REOM	TOTAL		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 529 175.00	1 085 820.00	17 614 995.00	20 219 865.00	14.79%
012 CHARGES DE PERSONNEL	11 123 222.00	710 300.00	11 123 222.00	10 573 932.00	-4.94%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 600.00	14 052.00	36 652.00	19 100.00	-47.89%
66 CHARGES FINANCIERES	4 249.00	0.00	4 249.00	3 661.00	-13.84%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 200.00	12 700.00	15 900.00	13 500.00	-15.09%
	27 682 446.00	1 822 872.00	28 795 018.00	30 830 058.00	7.07%

Il y a lieu de neutraliser en dépenses 710 300 € de charges de personnel qui correspondent en 2021 au remboursement des charges de personnel du budget annexe REOM au budget principal. Cette charge est déjà imputée dans le budget TEOM.

Déchets Ménagers et Assimilés Dépenses réelles de fonctionnement



Les charges à caractère général représentent 66% du budget de la direction des déchets ménagers et assimilés.

Cette augmentation de 2 604 870 € est due essentiellement :

- à la forte augmentation de TGAP (estimée à +740 000 €)
- aux formules de révision des marchés en cours (+ 2%) estimées à 274 000 €
- à la reprise du marché de tri : 490 000.00 €
- à l'augmentation des tonnages à traiter : 520 000.00 €
- à l'augmentation des tonnages collectés par nos prestataires : 30 000.00 €
- à une prestation distribution de dépliant dans les boîtes aux lettres (schémas de collectes E.C.T.) : 41 000.00 €
- à des prestations de communication et impression : 260 000.00 €
- aux études Tri et biodéchets : 80 000.00 €
- à l'étude optimisation collecte : 180 000.00 €

En parallèle un travail d'optimisation des crédits sur d'autres lignes a été fait afin de se rapprocher des montants de dépenses réalisés en 2021.

Le chapitre 012 baisse de 549 290 €, en raison de la reprise des salariés suite à l'incendie du centre de tri du Sud-Manche en 2021. Cette charge se transforme en 2022 par une inscription au chapitre 011, en contrat de prestations de services.

Ces dépenses sont essentiellement financées par des recettes affectées (26 902 124 €) dont :

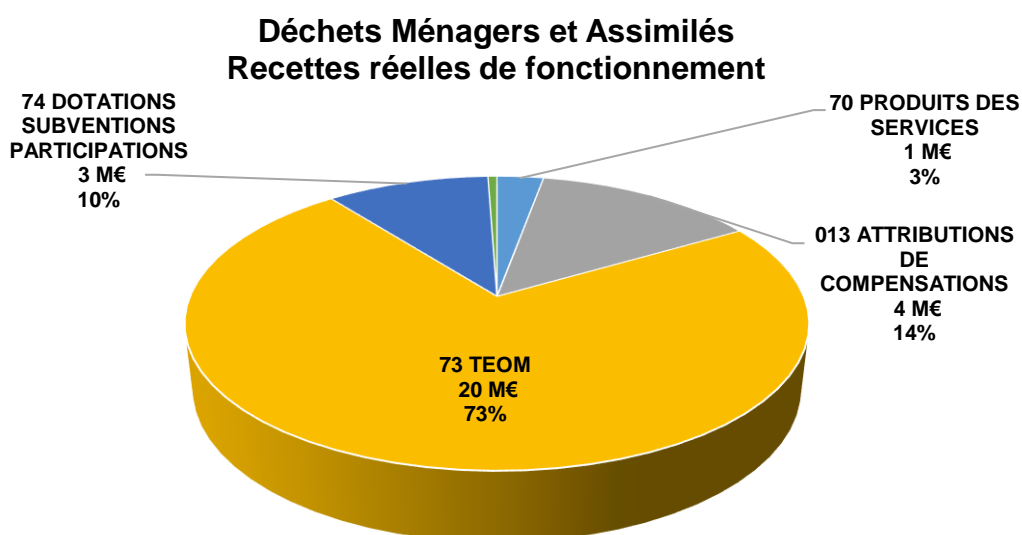
- la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères, estimée pour 2022, à 19 569 919 €
- Les attributions de compensations (Cherbourg-en-Cotentin : 2 388 840 €/ La Hague : 1 311 365€)
- les ventes de produits (774 000 €)
- les subventions et participations, en hausse de 13.63% représentant 324 900 €, en raison d'une augmentation attendue des recettes :
 - . pour les ventes de produits recyclés,
 - . d'une subvention en lien avec un appel à projet Citéo concernant l'extension des consigne de tri : 100 000 €

Elles se décomposent ainsi qu'il suit :

Afin d'avoir un budget à périmètre constant, il y a lieu de neutraliser 1.9 M€ sur le budget 2021 :

- 1.8 M€ au chapitre 70 du budget REOM qui correspondait en 2021 à la recette de REOM des territoires de Côte des Isles et Douve et Divette. Cette recettes se retrouve dans l'uniformisation de la TEOM à l'ensemble du territoire en chapitre 73 en 2022 (19 569 919 €) ; l'évolution de TEOM est de +0.45% à périmètre constant.
- 710 300 € de remboursement de personnel du budget REOM au budget principal.

Chp.	RECETTES					
	BP 2021				BP 2022	Variation / budget BP 2021
	BP TEOM	BA REOM		TOTAL		
70 PRODUITS DES SERVICES	1 421 000.00	1 882 200.00	1 827 200.00	765 700.00	774 000.00	1.08%
			710 300.00			
013 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS	3 700 205.00			3 700 205.00	3 700 205.00	0.00%
73 TEOM	17 655 415.00	0.00		17 655 415.00	19 569 919.00	10.84%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	2 210 700.00	172 400.00		2 383 100.00	2 708 000.00	13.63%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 000.00	13 000.00		113 000.00	150 000.00	32.74%
	21 387 115.00	2 067 600.00	2 537 500.00	24 617 420.00	26 902 124.00	9.28%



C. Une épargne courante renforcée pour faire face à l'augmentation des déchets ménagers

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

Les soldes intermédiaires de gestion du budget primitif se présentent ainsi :

	BP 2021	BP 2022	Variation 2021/2022 €	Variation 2021/2022 %
Dépenses (hors intérêt d'emprunt)	149 655 945.00	154 498 094.00	4 842 149.00	3.24%
Recettes de gestion courante	155 064 619.02	161 728 240.47	6 663 621.45	4.30%
épargne de gestion	5 408 674.02	7 230 146.47	1 821 472.45	33.68%
- charges financières	276 822.00	226 664.00	-50 158.00	-18.12%
<i>Epargne brute courante</i>	5 131 852.02	7 003 482.47	1 871 630.45	36.47%
<i>reprise du résultat</i>	16 966 291.98	15 603 265.53	-1 363 026.45	-8.03%
épargne brute consolidée	22 098 144.00	22 606 748.00	508 604.00	2.30%
- amortissement capital de la dette	1 483 675.00	1 326 534.00	-157 141.00	-10.59%
épargne nette prévisionnelle	20 614 469.00	21 280 214.00	665 745.00	3.23%

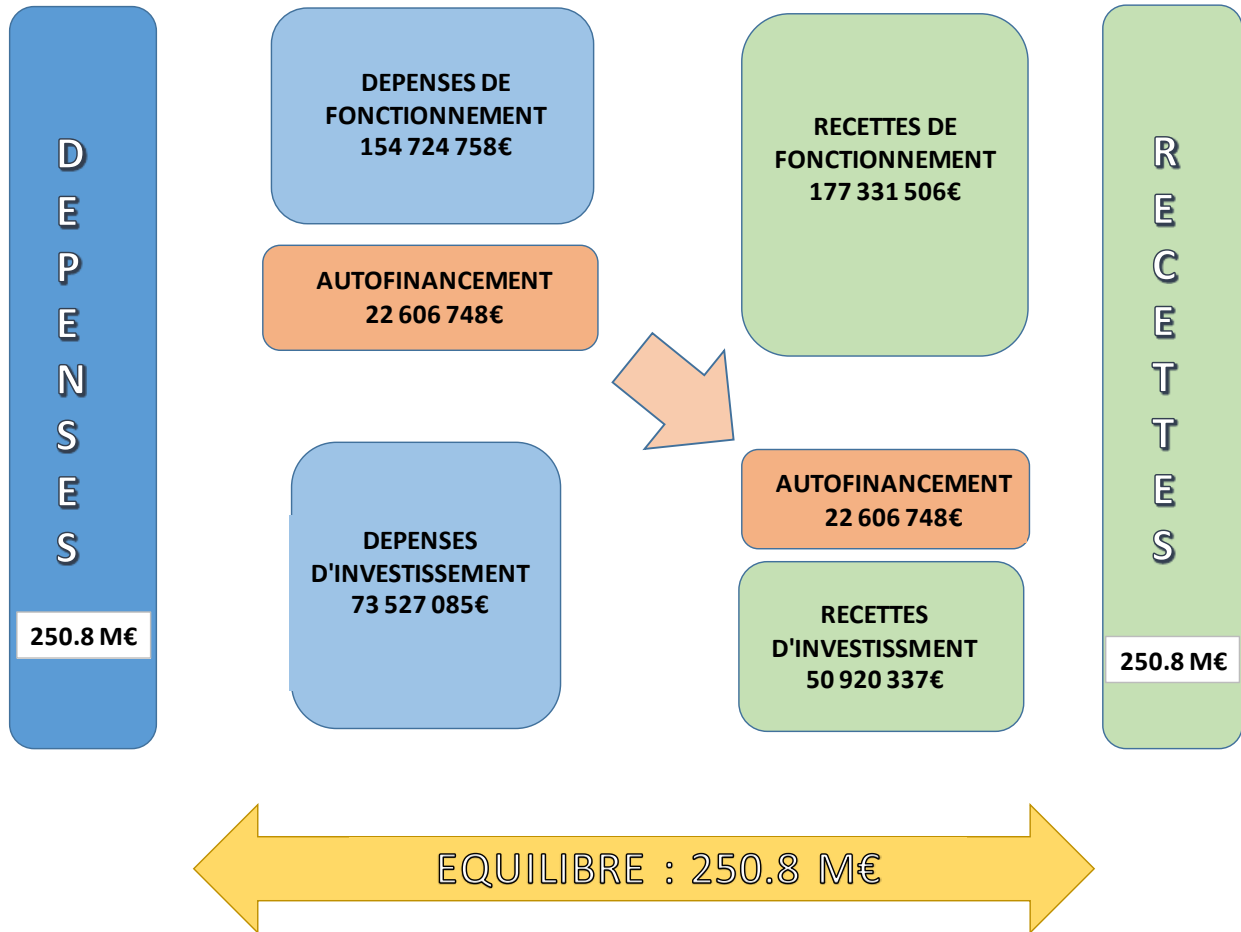
La maîtrise des coûts de fonctionnement associée à la mise en place de la taxe Gémapi, permet de dégager une épargne brute courante à 7M€ euros au BP 2022, soit une progression de 36.47%. Cette épargne brute courante permet de couvrir les dotations nettes aux amortissements qui s'élèvent pour leur part à 5 373 430 euros.

La reprise anticipée des excédents antérieurs permet de rétablir un niveau d'épargne brute consolidée satisfaisant, à hauteur de 22.6 millions d'euros.

Une fois l'amortissement du capital de la dette réalisé, l'épargne nette s'élève à 21 280 214 € euros.

Le schéma général d'équilibre du budget primitif se présente donc ainsi en faisant ressortir un autofinancement (épargne brute consolidée) de 22 606 748 € qui permet de financer une partie des dépenses d'investissement.

SCHEMA D'EQUILIBRE DU BUDGET



II. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 75 211 493 €

- En dépenses : 73 257 085 € en mouvements réels et 1 684 408 € en mouvements d'ordre.
- En recettes : 36 485 574.61 € en recettes réelles (dont 9 638 541.14 € en excédent capitalisé), 24 291 156 € en mouvement d'ordre auquel s'ajoute le résultat 2021 : 14 434 762.39 €.

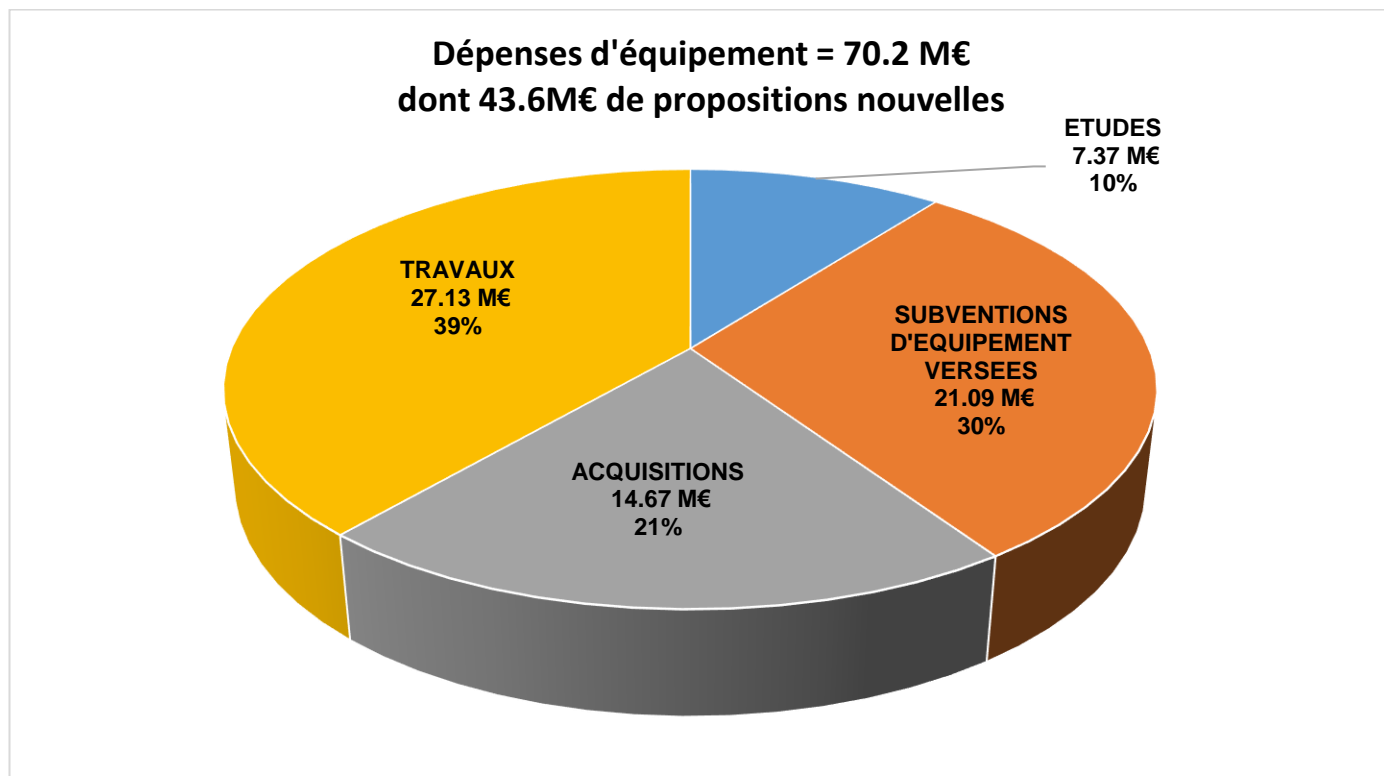
A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 73 527 085 € en mouvements réels et 1 684 408 € en mouvements d'ordre.

Chap.	Libellé	BP 2022
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	7 367 337.27
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	21 087 278.37
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 667 900.04
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	25 534 571.90
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 600 000.00
	Total des dépenses d'équipement	70 257 087.58
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	88 950.27
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 508 578.00
26	PARTICIPATIONS	90 000.00
	Total des dépenses financières	1 687 528.27
45...	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 582 469.15
	Total des dépenses réelles d'investissement	73 527 085.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 568 258.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	116 150.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 684 408.00
	TOTAL	75 211 493.00

Les dépenses d'équipement propres à la collectivité représentent quant à elles 70 257 087 €, dont 43.6M€ de propositions nouvelles et 26.5M€ de crédits reportés.
 Les opérations pour compte de tiers s'établissent à 1.58 M€

Elles se ventilent ainsi par nature :



La politique d'investissement 2022 se décline en lien avec la feuille de route pour l'horizon 2030 en quatre axes :

- Faire du Cotentin un grand d'Europe
- Préserver la qualité de vie sur tout le territoire
- Le Cotentin, un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique
- La communauté d'agglomération, une administration du 21^{ème} siècle

Certaines de ces actions sont transcrites dès ce budget primitif 2022, dans le budget principal de la collectivité.

1) Faire du Cotentin un grand d'Europe

Le Cotentin doit miser sur les leviers de croissance que sont le maritime, le développement économique, l'offre de foncier économique, la production agricole locale, l'attractivité économique, le tourisme, et la formation supérieure, en passant également par l'achèvement du désenclavement du territoire.

a) Consolider le Maritime

Afin de consolider son attractivité maritime, le Cotentin va poursuivre ses investissements pour :

- la Cité de la mer : 1 862 828 €
 Des études et travaux sont prévus en 2022 sur le site de la Cité de la Mer. Ils représentent 74 909 € en études et 1 787 919 € en travaux, Les travaux concernent notamment l'accessibilité

du public pour 930 000 €, des travaux de purges béton, de sécurité lié au désenfumage et à la sécurité incendie.

- Intechmer : 900 700 € sont inscrits en crédits de paiements 2022 sur l'autorisation de programme estimée à 11.9M€.
- L'aménagement des chemins littoraux : 230 000 €

b) Achever le désenclavement du Cotentin

Le désenclavement du Cotentin passe par le développement des infrastructures routières et ferroviaires mais aussi par les infrastructures numériques, notamment le Haut Débit.

Pour ce faire la communauté d'agglomération continuera l'action menée avec Manche Numérique et prévoit pour cette année un budget de 2 273 949 €.

c) Accélérer le développement économique et l'emploi

En matière de développement économique, la communauté d'agglomération va poursuivre ses études et travaux sur les zones d'activités (Les Fourches, Bénécère, Costils) pour 1.26M €.

Elle va également soutenir les entreprises dans le cadre de l'aide à l'investissement pour 200 000 €.

Cette action est également présente dans le budget annexe Développement économique ventes (cf P70)

d) Devenir une destination touristique incontournable

Afin de développer le tourisme, le cotentin continue d'investir dans ses différents équipements touristiques notamment :

- Ludiver : 861 409 € dont acquisition planétaire pour 600 000 €
- Aménagement du comptoir touristique de St Vaast La Hougue : 475 000 €
- Acquisition d'expositions : 17 500 €
- Divers (Site Alauna, Moulin Marie Ravenel, Pays d'Art et d'Histoire) : 74 650 €

Le budget annexe activités commerciales tourisme (cf P77) complète cette action avec la boutique de Ludiver et le Moulin de Fierville

e) Renforcer l'offre de formation supérieure

A côté de la rénovation du site d'Intechmer, la communauté d'agglomération va accompagner les travaux du site universitaire via une participation de 203 000 €. Elle va également participer aux appels à projets pour l'innovation pédagogique à hauteur de 50 000 €.

Les actions en lien avec la formation dans le cadre de la construction d'un pôle soudage sont développées dans le budget annexe développement économique location M4 (cf P60).

2) Préserver la qualité de vie sur le territoire

La communauté d'agglomération va agir pour préserver le patrimoine du Cotentin et renforcer l'offre de services dans les domaines notamment du transport (se référer au budget annexe transports P54), des déchets, du logement avec pour ambition de préserver la ruralité.

Pour ce faire, certaines actions sont programmées au budget primitif 2022.

a) Affirmer le Cotentin, chef de file des politiques d'aménagement et de développement du territoire :

Le budget 2022 se voit doté de crédits afin de finaliser les PLUI, de participer au renouvellement urbain avec notamment le quartier Charcot-Spanel, de mener des actions en faveur de populations ciblées telles les étudiants, les gens du Voyage ou les jeunes travailleurs.

- Urbanisme : 437 400€
- NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) : 340 000 M€
- Logements étudiants, OPAH, Gens du voyage, Foyer des Jeunes Travailleurs Valognes : 556 500 €

b) Développer et organiser l'offre de santé

Pour 2022, les crédits inscrits au titre de la santé sont de 205 867 €.

Il s'agit notamment

- de la subvention au Centre Hospitalier Public du Cotentin pour l'accompagnement du projet d'odontologie : 178 067 €,
- de l'étude de programmation pour l'extension du pôle de santé des Pieux : 12 000 €
- d'acquérir des boucles magnétiques ou de subventionner le projet télémédecine : 8 000 €

c) Soutenir le travail des communes

Ce soutien aux communes se fait, dans le cadre du budget 2022 par deux mécanismes :

- les fonds de concours.
Afin d'inscrire durablement cette action dans le mandat une autorisation de programmes fonds de concours aux communes va être créée avec une dotation de 3M€ par an jusque la fin du mandat, soit 15M€. Afin de gérer au mieux l'utilisation annuel des crédits, les crédits de paiements seront étalés sur 10 ans. L'année 2022 se verra dotée de 1 875 000 €.
- Le soutien en ingénierie sous forme d'opérations pour compte de tiers, notamment pour les travaux du bourg de Surtainville : 717 805 € en dépenses et recettes.

d) Doter le territoire des équipements sportifs qui lui font défaut :

Des actions sont prévues au budget 2022, notamment :

- Pour les piscines :
 - L'espace aquatique de Valognes : les crédits de paiements 2022 sont de 10 635 000 € pour les travaux et 380 000 € pour la maîtrise d'œuvre
 - La rénovation de la piscine des Pieux : 1 430 750 € dont des frais d'études : 285 000 € et 1.1 M€ de crédits de paiements en travaux pour une autorisation de programme de 3 465 000 €.
 - Océalis : 507 100 €
 - Bassin Vallée de l'Ouve
- Pour les golfs : 208 400 €
- Le stade hippique de la Hague : 34 500 €

Des frais d'étude sont également prévus sur l'opportunité de construire une nouvelle patinoire dans le cotentin (50 000 €).

3) Le Cotentin un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique

Le Cotentin doit être à la pointe des défis climatiques, en agissant contre les facteurs de dérèglements du climat tout comme en anticipant les impacts des évolutions environnementales possibles. Ces actions se traduisent dans le budget 2022 par les déchets ménagers, la gestion du milieu Aquatique et des Inondations,

a) Engager une politique volontariste de gestion des déchets :

Tout comme pour le fonctionnement, les déchets ménagers occupent une place importante au sein du budget principal. Les propositions nouvelles des déchets ménagers s'établissent à 9.3M€ et représentent 21.33% des dépenses nouvelles d'équipement du budget principal.

Pour l'année 2022, l'accent est mis sur la mise en place de l'extension des consignes de tri. Le budget comprend notamment :

- les enquêtes de mise en place conteneurisation : 1.2M€
- l'acquisition de bacs, conteneurs et matériels : 4.3M€
- l'acquisition de composteurs : 600 000 €
- l'acquisition de matériels de transport : 1.2 M€
- les études et travaux de mises aux normes : 1.2M€. Les travaux concernant le quai de transfert de Bricquebec fait l'objet d'une autorisation de programme de 2.4 M€ dotée de 500 000 € de crédits de paiements en 2022.
- la modernisation des accès, signalisation des entrées, fourniture et pose de signalétique : 353 500 €
- la mise en place de vidéo-surveillance : 180 000 €

b) Protéger l'environnement naturel du Cotentin

Afin de protéger l'environnement naturel, il est prévu notamment de restaurer la biodiversité, de protéger et valoriser les haies bocagères ainsi que de favoriser le développement des énergies renouvelables

Restaurer la biodiversité

La restauration de la biodiversité, amène à effectuer des études de continuité écologiques et zones humides dans le cadre des objectifs du contrat eau-climat pour 180 800 €.

Des travaux de restauration des cours d'eau sont prévus sur les bassins versants de la Saire, la Sinope la divette, du Merderet et dans les territoires de la Hague et Les Pieux pour 650 000 €.

Protéger et valoriser les haies bocagères

La plantation de 10 kilomètres de haies sur la durée du contrat eau-climat de l'Agence de l'eau. Il est indiqué un coût de 10 000 € par kilomètre. 100 000 € sont nécessaires pour réaliser ces plantations. Il est prévu de réaliser un tiers de plantation par an, soit 3 kilomètres pour un montant de 30 000 € au budget 2022. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 80% par l'agence de l'eau.

c) Limitier les conséquences des inondations :

Faire face aux enjeux climatiques c'est aussi limiter les conséquences des inondations sur le territoire, en réalisant des investigations sur les digues, en faisant des travaux de prévention des inondations, en travaillant sur la gestion des eaux pluviales urbaines.

↳ La sécurisation des digues :

Des investigations sur des digues et lancement de trois études de dangers pour 380 000 € sont prévues.

↳ Les travaux de prévention des inondations :

Les travaux de prévention des inondations sont estimés cette année à 1 085 000 €, dont :

- Remplacement Pont François 1er sur la Divette : 800 000 €
- Travaux de confortement d'ouvrages : 200 000 €
- Travaux de remise en état de la digue de Barfleur : 75 000 €

Une recette de près de 1,6 millions d'euros est attendue dans le cadre des différents apports en provenance de l'AESN, la Région, l'Etat, l'Europe et le département. Ce dernier est en effet sollicité à hauteur de 600 000 € pour reprendre la partie des murets de l'avenue de Paris fortement dégradée, ces murets étant partie constituante de la voie.

↳ La gestion des eaux pluviales urbaines :

La communauté d'agglomération du Cotentin a repris la compétence Eaux Pluviales Urbaines au 1^{er} janvier 2020. Elle a laissé le choix aux communes pour 2021 de conventionner avec l'agglomération afin de gérer elles-mêmes les eaux pluviales urbaines pour cette année.

Dans l'attente de mesurer le nombre de conventions passées avec les communes, seules les dépenses des communes de Cherbourg-en-Cotentin et de Valognes ont été inscrites au BP.

Le renouvellement de réseaux demeure limité en 2022 sur la base des PPI en place sur Cherbourg et Valognes (2022 sera essentiellement une année d'étude pour engagement des travaux en 2023).

Pour 2022, 1 335 014 € ont été inscrits au budget :

- 511 000 € en études et publicités,
- 27 500 € en acquisitions de matériel
- 267 264 € pour le programme annuel de travaux
- 529 250 € hors programme annuel de travaux

d) Favoriser le développement des énergies renouvelables

30 000 € sont inscrits dans ce cadre au budget par la mise en place de deux actions :

- Une étude de faisabilité technico-économique intégrant les énergies renouvelables (20 000 €)

L'agglomération du Cotentin souhaite renforcer le recours aux énergies renouvelables sur son patrimoine bâti. En lien avec la stratégie de maîtrise de l'énergie, plusieurs études technico-économiques seront proposées sur des bâtiments identifiés.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables, c'est également valoriser nos bio-déchets. (10 000 €)

La communauté d'agglomération Le Cotentin a depuis plusieurs années (CUC et SMC) engagé des démarches d'environnement et d'économie circulaire avec la CCI Ouest Normandie. Il existe un potentiel de développement économique au travers de la valorisation des déchets organiques méthanisables. Cette réflexion est de nature à solutionner également les déchets de ces produits collectés avec les déchets de la collectivité. L'objectif est également de mesurer la faisabilité de développer la filière bio méthane notamment pour les bus.

Il est proposé d'engager un AMO pour mener cette expertise (diagnostic des gisements, benchmark des possibles, faisabilité technico-économiques, propositions d'actions), au travers d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle consistant en l'accompagnement à des porteurs de projet.

Ce projet pourrait être financé à hauteur de 80% par la Région, l'ADEME et le FEADER.

4) La communauté d'agglomération, une administration du 21^{ème} siècle

Dans une volonté de toujours mieux servir et de faire avancer le territoire que l'administration communautaire continuera à déployer ses ressources afin que la population puisse compter sur une administration du 21^{ème} siècle.

Pour le budget 2022, la communauté d'agglomération interviendra pour ses services mais également dans le cadre de sa participation au programme pluriannuel d'investissement immobilier du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

L'amélioration de la qualité de ses services

Ainsi, la communauté d'agglomération va investir dans divers domaines afin de moderniser les outils de travail et les développer notamment :

- les équipements des pôles de proximité : 697 277 €
- les équipements informatiques pour 532 100 €.
- les ressources humaines : 169 900 € avec notamment la mise en place d'un système informatisé de gestion du temps.
- les locaux dont l'hôtel atlantique et l'atelier mécanique des Pieux : 75 200 €
- les équipements nécessaires à la modernisation de la géomatique et la connaissance de territoire : 64 000 €

En 2023, la communauté d'agglomération changera de nomenclature comptable, elle passera en M57 pour les budgets actuellement en M14, dont le budget principal. Une régularisation comptable est nécessaire avant le passage en M57 qui nécessite une inscription en dépenses de 85 450.27 € au compte 1068, afin d'apurer le compte 1069 qui n'existera plus. Cette régularisation fait l'objet d'une délibération spécifique inscrite à la même séance que le vote du budget.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération se dote de nouveaux modes de gestion des crédits. Afin d'avoir un montant de crédit de réalisation amélioré et en rapport avec les prévisions budgétaires, une politique d'Autorisation de Programme / Crédit de paiements va être mise en place dans le cadre du règlement budgétaire et financier. Afin également de faciliter la gestion des crédits des opérations d'équipement vont être mises en place. Ainsi dès le budget 2022 ; deux AP/CP sont créées sur 2 ans «les travaux du site de transfert de Bricquebec » ainsi que la « rénovation de la piscine des Pieux » ; deux opérations d'équipement sont créées en parallèle. Une AP/CP « fonds de concours aux communes » est également créée.

La participation au développement et à la modernisation des SDIS

Afin d'offrir à la population un service de secours au plus proche des concitoyens, la communauté d'agglomération participe aux programmes pluriannuels d'investissement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

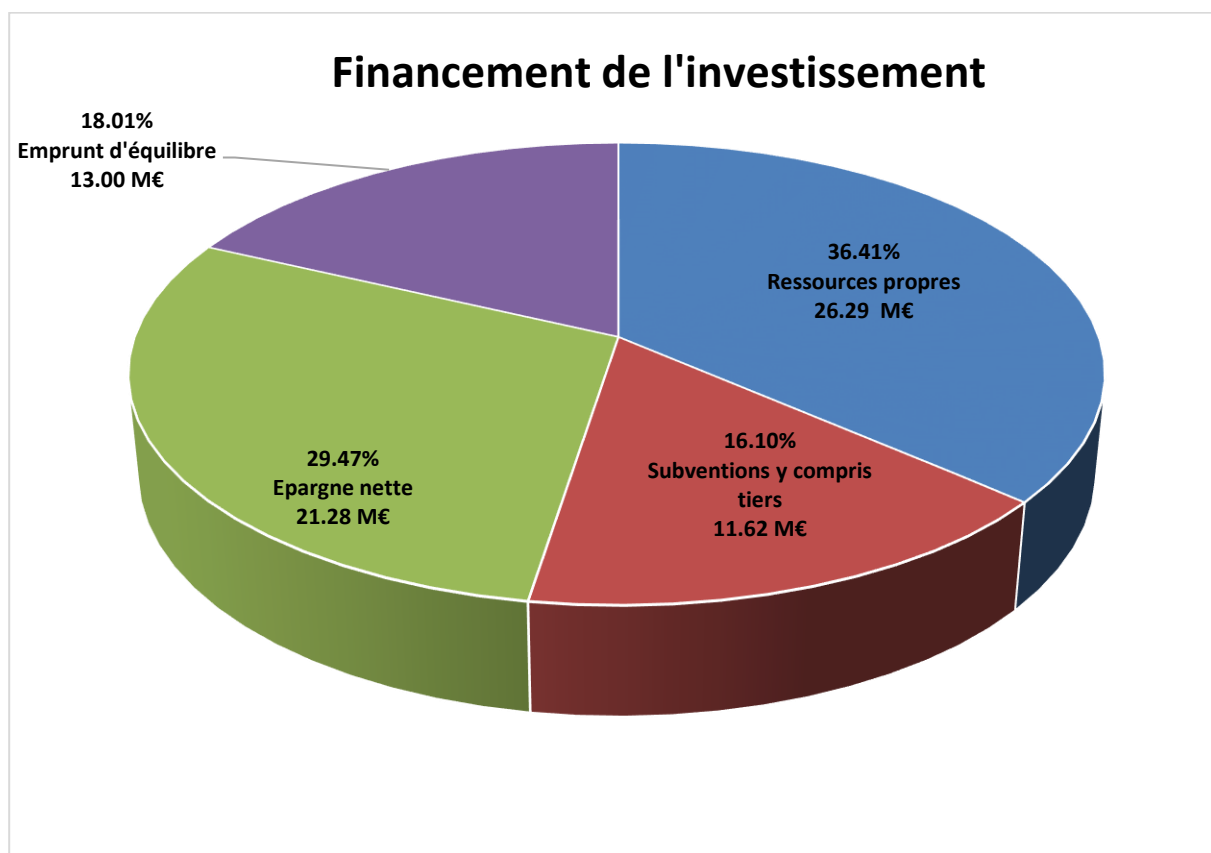
Pour l'année 2022, une participation de 1 884 500 € est prévue et concernent les SDIS de Portbail, Equeurdreville, Centre Est et Valognes.

B. Le financement de l'investissement

	Dépenses	Ressources	%R/D	
Acquisitions, travaux + reports	72 200 551.00	0.00	0.00%	16.42%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		188 360.00	0.26%	
Produits exceptionnels		0.00	0.00%	
Cessions d'immobilisations		529 700.00	0.73%	
FCTVA + TVA + TLE		11 138 540.70	15.43%	
Subventions y compris tiers		11 623 365.91	16.10%	29.47%
Epargne nette		21 280 214.00	29.47%	
Affectation		0.00	0.00%	18.01%
Remboursement avances		3 200.00	0.00%	
Emprunt		13 002 408.00	18.01%	
Résultat d'investissement reporté	0.00	14 434 762.39	19.99%	
	72 200 551.00	72 200 551.00	100.00%	

Le poids prépondérant de l'épargne nette (29.47%) ainsi que le résultat reporté (19.99%) dans la structure de financement de l'investissement permet de limiter l'emprunt d'équilibre à 18.01% 13M€. Cette somme est cependant à mettre en relation avec notre encours de dette qui s'élève à 10.2 millions d'euros au 1^e janvier.

Le financement prévisionnel de l'investissement est assuré par un emprunt d'équilibre ainsi que par l'épargne nette et les dotations :



III. La dette du budget principal :

La dette du budget principal atteint 10,3 M€ au 1^{er} janvier 2022, soit 22,4 % de l'encours global.

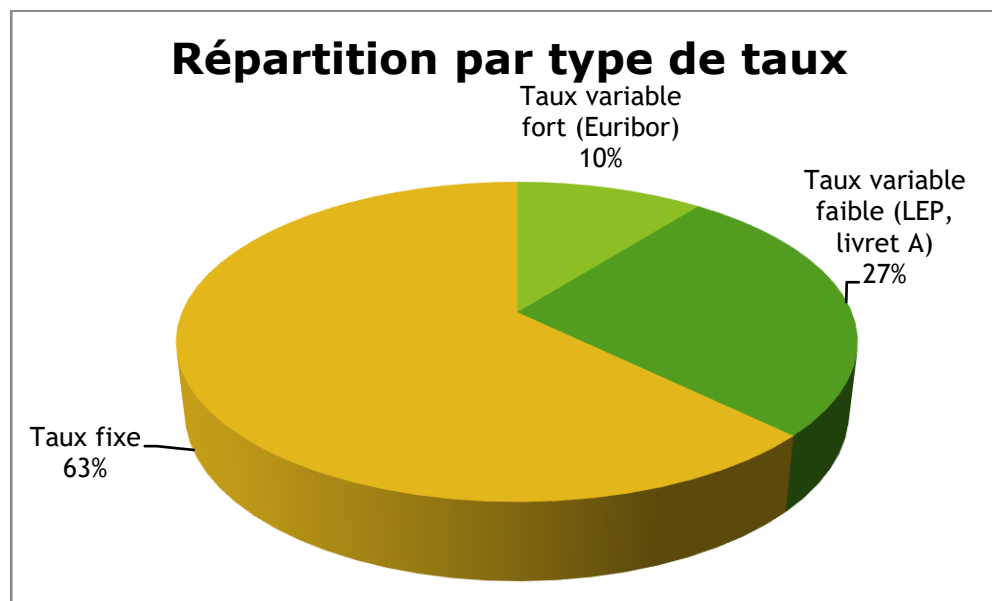
€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Budget principal	11 929 876	10 289 982	-1 639 893,03	-13,7%

L'encours de dette par habitant s'élève à 65 euros, soit un niveau très inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération de la même strate (100 000 à 249 999) dont le ratio atteignait 368 euros en 2020.

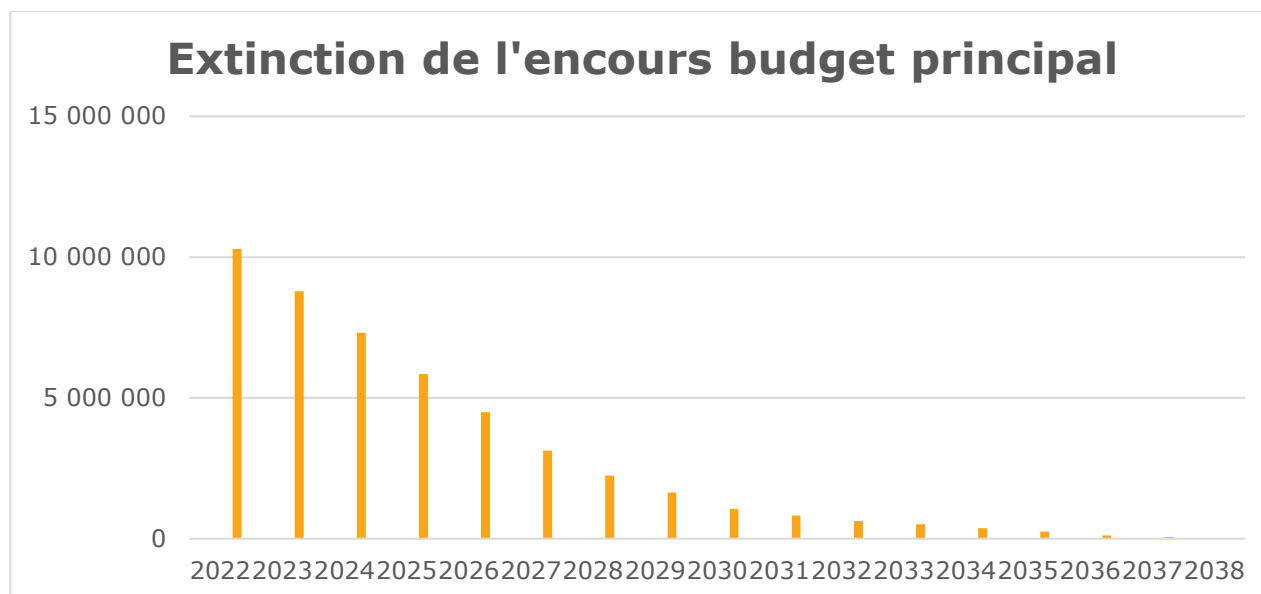
Le taux moyen de la dette du budget principal atteint 1,63 % au 1^{er} janvier 2022 reflétant ainsi une charge financière contenue.

Les autres caractéristiques de la dette du budget principal sont les suivantes :

- Durée résiduelle moyenne : 7 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 63% sur taux fixe et 37% sur taux variable.



Sans emprunts supplémentaires, la dette s'éteint rapidement, de 78% sur les 6 prochaines années.



Dans un contexte favorable, l'annuité de la dette du budget principal 2022 est estimée à 1 732 042 euros, en diminution de 8,8% par rapport à 2021, soit -166 255 euros.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Amortissement	1 662 346	1 505 378	-156 968	-9,4%
Intérêts	202 675	159 229	-43 446	-21,4%
ICNE	-14 994	-9 142	5 852	-39,0%
Swaps	48 270	76 577	28 307	58,6%
Annuité budget principal	1 898 297	1 732 042	-166 255	-8,8%

BUDGETS ANNEXES

Au 1^{er} janvier 2022, les budgets annexes sont au nombre de douze. Deux budgets ont été clos en 2021.

Le budget annexe Abattoirs a été clos le 31 décembre 2021, l'activité ayant été totalement arrêtée et les biens restitués à la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés a également été clos au 31 décembre 2021, la décision d'appliquer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Le Cotentin ayant été actée en 2021, ce budget destiné à percevoir la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'avait plus d'intérêt.

9 budgets annexes sont sous nomenclature M4/43/49.

3 budgets annexes sont sous nomenclature M14.

La méthode utilisée pour équilibrer les budgets annexes est :

- pour la section de fonctionnement d'effectuer un virement à partir du budget principal si la section de fonctionnement est déficitaire.
- pour la section d'investissement, d'effectuer un virement à partir de la section de fonctionnement/d'exploitation du budget annexe si celle-ci est excédentaire, ou d'avoir recours à l'emprunt dans le cas contraire.

Un comparatif avec l'exercice 2021 à des étapes budgétaires équivalentes (BP) est proposé afin de rendre compte des évolutions en section de fonctionnement.

Les résultats 2021 ne sont pas repris à cette étape. Ils seront inscrits au BS.

I. Le cycle de l'eau

A. Le budget annexe de l'Eau : 20,5 M€

Le budget de l'eau s'équilibre, tous mouvements confondus, à 19.820.169 € en section d'exploitation et à 7.590.984 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	19 820 169,00		19 820 169,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	13 713 263,00	6 106 906,00	19 036 865,00	783 304,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	
	7 590 984,00		7 590 984,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	6 807 680,00	783 304,00	1 484 078,00	6 106 906,00

1) La section d'exploitation : 19,8 M€

La section d'exploitation s'équilibre à 19.820.169 €, répartis :

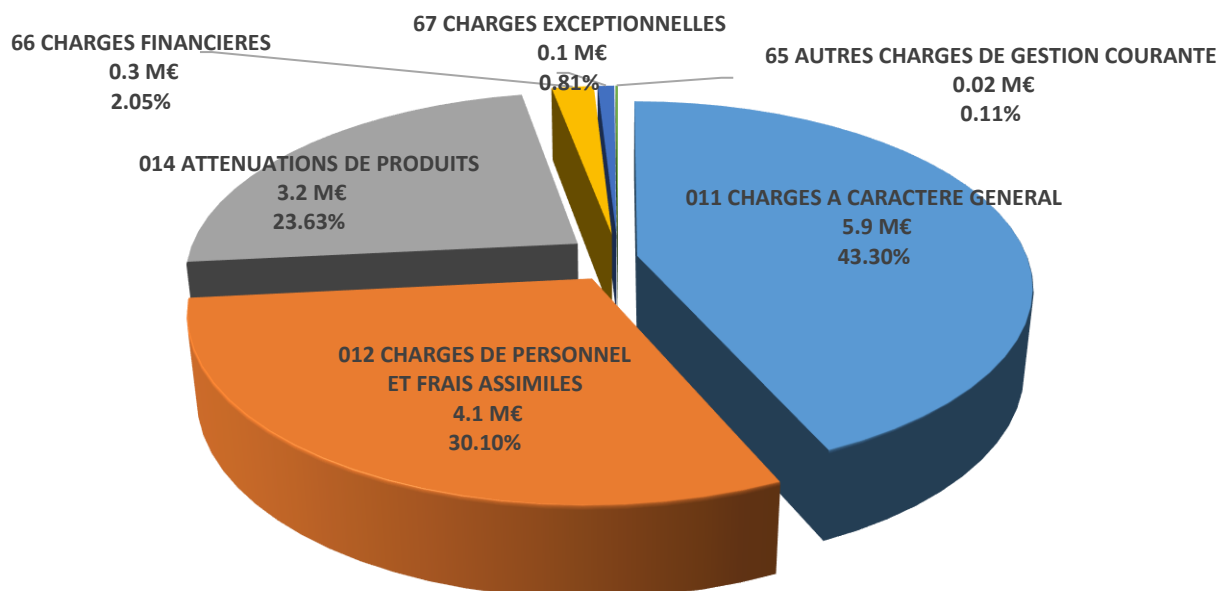
- en dépenses à 13.713.263 € en mouvements réels et 6.106.906 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 19.036.865 € en mouvements réels et 783.304 € en mouvements d'ordre.

a) Les charges d'exploitation : 13,7 M€

La consolidation de l'activité et l'analyse du budget permettent de diminuer les charges d'exploitation de 2,83%. L'analyse des dépenses réalisée depuis le 2ème semestre 2020 permet d'établir des propositions cohérentes aux objectifs et aux moyens mis en place. Et notamment, l'ajustement des charges à caractères général (-15,94%) et des atténuations de produits (+36,48%).

Chp.	Libellé	DEPENSES		
		BP 20221	Proposition 2022	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 063 526,00	5 937 814,00	-15,94 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 193 614,00	4 127 046,00	-1,59 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 374 000,00	3 240 000,00	+36,48 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	79 203,00	15 500,00	-80,43 %
66	CHARGES FINANCIERES	279 393,00	281 803,00	+0,86 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	123 500,00	111 100,00	-10,04 %
Total en réel :		14 113 236,00	13 713 263,00	-2,83 %

Les charges d'exploitation



Les charges à caractère général représentent 43,30 % du total des dépenses d'exploitation (-15,94%) contre 30,10 % pour les charges de personnel (-1,59 %) et 23,63 % pour les atténuations de produits (+36,48 %).

Les atténuations de produits correspondent aux reversements à l'Agence de l'Eau des redevances pollution et modernisation. Ce sont des dépenses / recettes, neutres dans l'équilibre du budget.

Les principales dépenses des charges à caractère général correspondent notamment à :

Objet	BP 2021	Proposition 2022	Evolution
Remboursements de frais budget principal	985 365,00	801 769,00	-18,63%
Servitudes captages/canalisation	750 000,00	700 000,00	-6,67%
Eau, Electricité, ...	300 000,00	450 000,00	50,00%
Prestation Veolia	190 000,00	400 200,00	110,63%
Redevance versée a l'agence de l'eau prélèvements d'eau	1 300 000,00	360 000,00	-72,31%
Sous-traitance générale	100 000,00	225 105,00	125,11%
Prestations de services	590 000,00	220 000,00	-62,71%
Fournitures spécifiques	277 000,00	322 000,00	16,25%
Produits de traitement	220 000,00	200 000,00	-9,09%
Usine Divette gardien nocturne	185 000,00	185 000,00	0,00%
Distribution a mat et fournitures	180 000,00	170 000,00	-5,56%
Autres fournitures	269 000,00	212 000,00	-21,19%
Entretien des pelouses/élagages	67 000,00	132 000,00	97,01%
Cotisations FNCCR + SDEAU	120 000,00	115 000,00	-4,17%
Production Eau matières et fournitures	90 000,00	100 000,00	11,11%
Entretien et réparations sur biens immobiliers	120 000,00	90 000,00	-25,00%
Etudes et recherches - analyses	90 000,00	90 000,00	0,00%
Usine Divette transport et trait. des boues	85 000,00	85 000,00	0,00%
Produits de traitement	75 000,00	75 000,00	0,00%
Carburants	32 000,00	47 000,00	46,88%
Multirisques	40 000,00	44 000,00	10,00%
Electricité SIAEP Montebourg	27 000,00	40 000,00	48,15%
Pièces Parc Mécaniques	27 000,00	30 000,00	11,11%

A noter les variations notables suivantes :

- ✓ Prestation Véolia (+110,63 %). Contrairement à l'exercice 2021 pour lequel de nombreux rattrapages ont été réalisés et les prévisions n'étaient pas stabilisées, la proposition 2022 est un ajustement du montant des prestations à l'année, basé sur les montants de marchés et des prestations facturés en 2021.
- ✓ Sous-traitance générale (+125,11 %). La rémunération de gérance par Véolia sur le secteur de Saint Pierre Eglise n'était pas stabilisée en 2021, avec de nombreux rattrapages et des dysfonctionnements dans les transmissions de factures. La proposition 2022 est basée sur le montant du marché et des prestations facturées en 2021.

- ✓ Prestations de service (-62,71 %). La prestation de gestion technique de l'eau potable par Véolia sur le secteur de Côte des Isles n'était pas stabilisée en 2021, avec de nombreux rattrapages et des dysfonctionnements dans les transmissions de factures. La proposition 2022 est basée sur le montant du marché et des prestations facturées en 2021.
- ✓ Entretien des pelouses/élagages (+97,01 % soit 65.000€). Une augmentation du nombre de prestations est programmée cette année par la Direction Ingénierie Bâtiment, en charge de cette prestation et après son évaluation des sites concernés (station et bassin).

b) Les produits d'exploitation : 19 M€

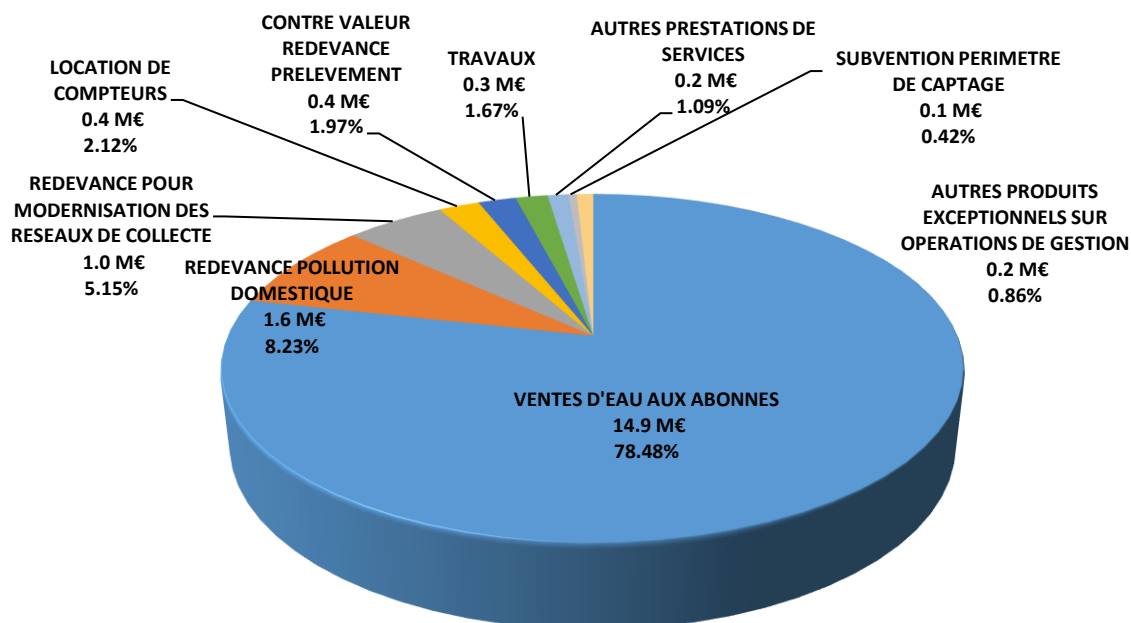
Les produits d'exploitation augmentent de 1,51 % (+283.065 €). Le principal produit d'exploitation est la vente d'eau (14,9 M€). Celui-ci reste stable et inclus une augmentation du prix de l'eau associé à une baisse du volume de la consommation de 1%.

Chp.	Détail par nature	RECETTES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
70	VENTES D'EAU AUX ABONNES	14 821 000,00	14 940 800,00	+0,81 %
	REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	1 418 200,00	1 567 000,00	+10,49 %
	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	955 800,00	980 000,00	+2,53 %
	LOCATION DE COMPTEURS	415 000,00	403 970,00	-2,66 %
	CONTRE VALEUR REDEVANCE PRELEVEMENT	409 000,00	375 000,00	-8,31 %
	TRAVAUX	370 000,00	318 035,00	-14,04 %
	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	159 800,00	207 775,00	+30,02 %
	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	200 000,00	800,00	-99,60 %
74	SUBVENTION PERIMETRE DE CAPTAGE	0,00	79 485,00	-88,03 %
77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	5 000,00	164 000,00	+3 180 %
Total en réel :		18 753 800,00	19 036 865,00	1,51%

A noter les variations notables suivantes :

- ✓ Autres produits exceptionnels sur opération de gestion (+3.180,00 %) correspond principalement au remboursement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) pour 75.000 € et d'occupation des ouvrages par des antennes relais pour 75.000 €.
- ✓ Autres prestations de services (+30,02 %) correspond principalement au frais d'accès aux services. Le budget proposé est calculé sur la base des recettes réalisées en 2021 (236.000 €) et des estimations attendues.
- ✓ La variation du produit de la location de compteurs (-2,66%) correspond à une meilleure analyse des besoins sur les secteurs de Cherbourg en Cotentin, Valognes et Montebourg.
- ✓ Les produits divers (-99,60%) correspondaient principalement en 2021 à des reversements de la part de la SAUR, non renouvelés en 2022.

Les produits d'exploitation



Les ventes d'eau aux abonnés représentent la recette majeure du budget à 78,48 % (14.940.800 €). Les autres produits sont constitués des redevances pour pollution pour 1.567.000 € (8,23 %) et pour modernisation pour 980.000 € (5,15%) et également les recettes pour locations de compteurs pour 403.970 € (2,12%), les frais d'ouverture et services pour 207.775 € (1,09%), les contrevaleurs de prélèvement pour 375.000 € (1,97%).

c) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

Chaîne de l'épargne	BP 2021	BP 2022
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	13 833 843,00	13 431 460,00
Recettes de gestion courante	19 707 300,00	19 036 865,00
Epargne de gestion	5 873 457,00	5 605 405,00
- Intérêts de la dette	279 393,00	281 803,00
Epargne brute	5 594 064,00	5 323 602,00
- Amortissement de capital de la dette	1 303 181,00	1 066 230,00
Epargne nette	4 290 883,00	4 257 372,00

Le budget de l'eau dégage de ce fait une épargne nette de 4.257.372,00 € en baisse de 33.511 € par rapport à 2021.

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions.

Epargne / DAP	BP 2021	BP 2022
Epargne brute	5 594 064,00	5 323 602,00
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	3 389 543,00	3 389 543,00
Epargne brute / DAP	1,65	1,57

Ce ratio diminue de 0,08 point par rapport à l'exercice précédent du fait d'une diminution supérieure des prévisions de recettes (-671 k€) par rapport à la baisse des dépenses (-402 k€).

2) La section d'investissement : 7,6 M€

La section d'investissement s'équilibre à 7.590.984 € répartis :

- en dépenses à 6.807.680 € en mouvements réels et 783.304 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 1.484.078 € en mouvements réels et 6.106.906 € en mouvements d'ordre.

a) Les dépenses d'équipement : 5,7 M€

Les dépenses d'équipement du budget de l'eau s'élèvent à 5.741.450 €.

Les principales dépenses d'investissement correspondent à :

Objet	BP 2021	Proposition 2022
AEP programme	3 780 000,00	2 568 200,00
Travaux aux captages et réservoirs (entreprise)	300 000,00	659 000,00
Grosses réparations aux usines (entreprise)	25 000,00	300 000,00
Travaux d'interconnexions	0,00	294 000,00
AEP Hors programme entreprises	200 000,00	270 000,00
Travaux CVM	0,00	200 000,00
Travaux d'extension/dévoisement	0,00	200 000,00
Travaux aux captages et réservoirs (régie)	95 000,00	157 500,00
Achat de compteurs (SCE EAU)	160 000,00	150 000,00
Renouvellement branchements plomb	0,00	135 000,00
Grosses réparations aux usines (régie)	80 000,00	114 500,00
Reprise sur subvention investissement région	82 979,00	82 979,00
Sectorisation	0,00	82 000,00
Renouvellement de pompes	10 000,00	68 000,00
Matériel de transport VL (hors CEC)	0,00	50 000,00
Renouvellement de compteurs	0,00	50 000,00
Matériel de transport (SCE EAU)	20 000,00	50 000,00
Pose clôtures	25 000,00	42 500,00
Sécurisation infrastructures programme pluriannuel	0,00	40 000,00
Sécurisation du travailleur	0,00	40 000,00
Autres reprises sur subvention investissement	30 465,00	30 465,00
Mise à la cote	0,00	30 000,00
Travaux exploitation déléguée	250 000,00	30 000,00
Matériel transport VL et équipements	56 000,00	30 000,00

Objet	BP 2021	Proposition 2022
Acquisition matériel/outillage industriel (exploitation) SEC EAU	40 000,00	25 000,00
Matériel de transport remplacement master	60 000,00	25 000,00
Frais d'études réseaux	630 000,00	20 000,00
Acquisition de terrains	20 000,00	20 000,00
Ensemble télégestion	0,00	20 000,00

Le programme AEP évolue pour atteindre un montant de 2,5 M€ (-32,05 %) afin de ne pas dépasser les capacités d'investissement de 5,7 M€. Le programme comprend notamment :

Commune	Lieu	Montant programme
Cherbourg en Cotentin	Rue du breton	436 800,00
	Rue Bondor	61 360,00
	Grande rue Fourdray (Plateau piétonnier)	14 560,00
Urville	Eudal de haut	7 000,00
Digosville	L'oliverie	89 440,00
Bricquebec	Le village	50 960,00
St Martin le Hebert	Hameau Boulot	152 880,00
Valognes	Rue du petit Versailles (1/4)	34 320,00
Montebourg	Rue Gal Leclerc	26 000,00
Quineville	Le bas de Launay	95 680,00
St Pierre d'Arthéglise	La lande	280 800,00
Canteloup	Le bourg (1/2)	132 080,00
Ste Geneviève	Rue des mares	267 280,00
Réville	La Crasvillerie	183 040,00
Hemevez	Le bourg	246 000,00
Bricquebosc	Le bourg	280 000,00

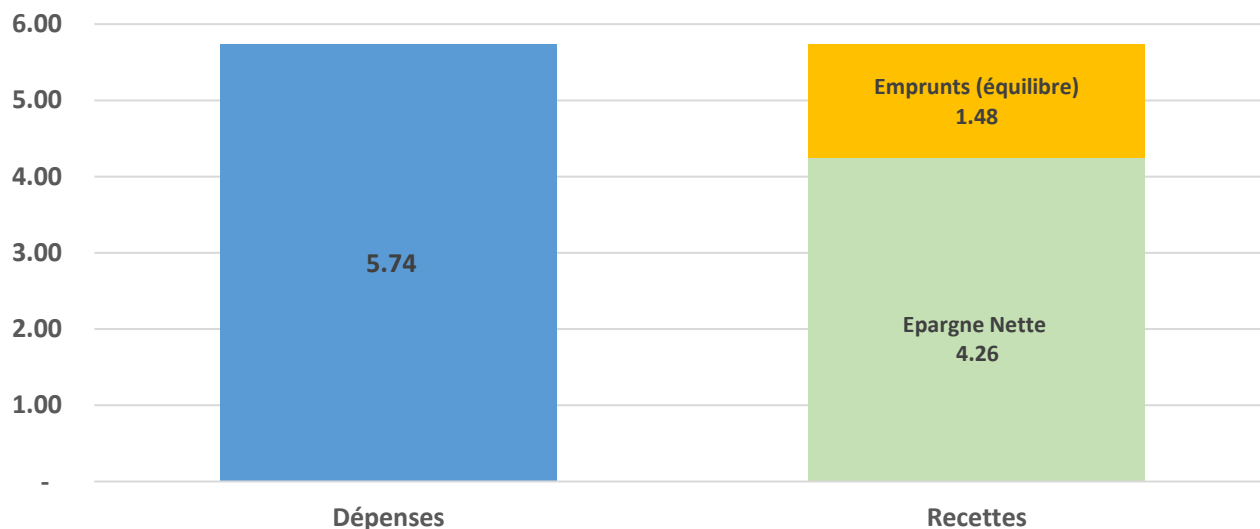
b) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

Financement de l'investissement 2022		
Ressources propres	0,00	0,00%
Epargne Nette	4 257 372,00	74,15%
Subventions	0,00	0,00%
Emprunts (équilibre)	1 484 078,00	25,85%
Total des recettes d'investissement	5 741 450,00	100,00%

Pour assurer le financement des 5.741.450 € de dépenses d'investissement, l'épargne dégagée permet de couvrir 74,15 % des dépenses. Enfin, un emprunt budgétaire inscrit est de nature à équilibrer le budget et sera supprimé à l'intégration des résultats au budget supplémentaire.

Financement de l'investissement (en million d'euros)



c) La dette du budget de l'eau

L'encours du budget de l'eau atteint 8.438.144 € au 1er janvier 2022, en baisse de 11,4% par rapport à 2021.

€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Budget annexe eau	9.526.708	8.438.144	-1.088.564,26	-11,4%

Les caractéristiques de la dette du budget eau sont les suivantes :

- ✓ Taux moyen : 2,49 %
- ✓ Durée résiduelle moyenne : 9 ans
- ✓ Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- ✓ Structure de l'encours : 85 % sur taux fixe et 15 % sur taux variable.

L'annuité nette prévisionnelle est la suivante :

€	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	1.582.574	1.348.033	-234.541	-14,8%

L'annuité nette prévisionnelle 2022 s'établit à 1.348.033 €, en diminution de 14,8% par rapport à l'année 2021, qui a supporté la régularisation des échéances des emprunts transférées du SDEAU50.

B. Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 19,5 M€

Le budget de l'assainissement collectif s'équilibre, tous mouvements confondus, à 19.024.433 € en section d'exploitation et à 7.726.232 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	19 024 433,00		19 024 433,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	13 590 690,00	5 433 743,00	17 190 856,00	1 833 577,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	
	7 726 232,00		7 726 232,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	5 892 655,00	1 833 577,00	2 292 489,00	5 433 743,00

1) La section d'exploitation : 19 M€

La section d'exploitation s'équilibre à 19.024.433 € répartis :

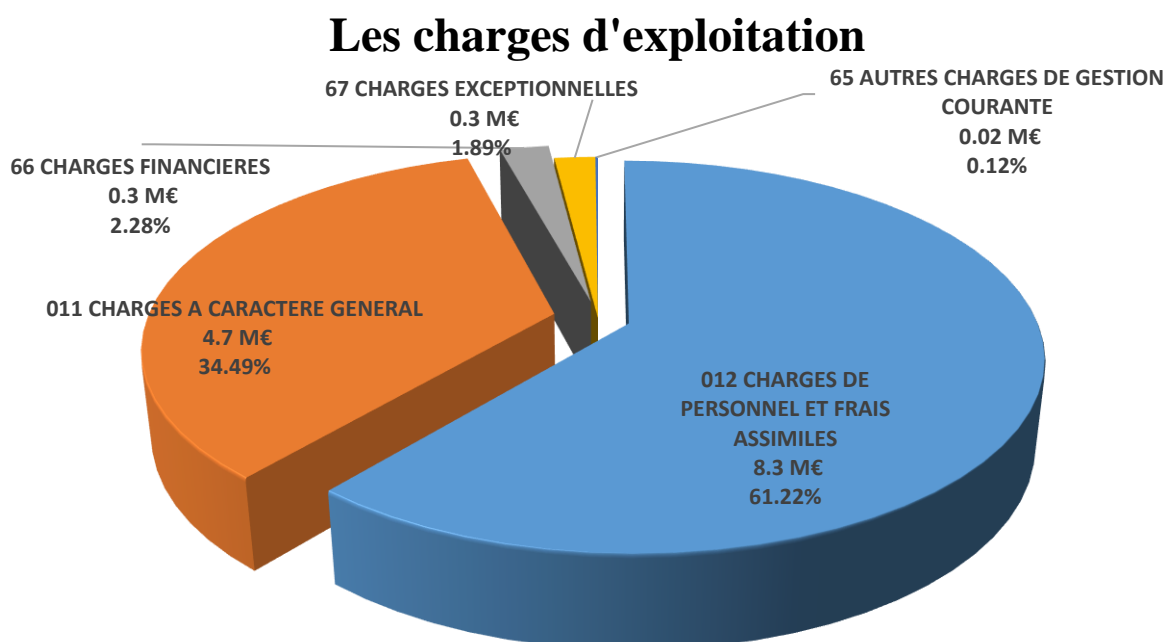
- en dépenses à 13.590.690 € en mouvements réels et 5.433.743 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 17.190.856 € en mouvements réels et 1.833.577 € en mouvements d'ordre.

Pour cet exercice, la mise en place d'une nouvelle structure budgétaire et comptable dans le système d'information devrait permettre une amélioration de l'exécution comptable et une meilleure analyse budgétaire de cette section.

a) Les charges d'exploitation ; 13,6 M€

Les charges d'exploitation évoluent de +1,30 % de BP à BP. Dans le cadre de la sécurisation sanitaire, les dépenses de traitement de boues (exigences réglementaires) sont inscrites alors que les subventions de l'Agence de l'Eau disparaissent en 2022.

Chp.	Libellé	DEPENSES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 474 835,00	4 687 306,00	+4,75 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 313 123,00	8 319 784,00	+0,08 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 502,00	16 302,00	-60,72 %
66	CHARGES FINANCIERES	347 814,00	310 298,00	-10,79 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	239 300,00	257 000,00	+7,4 %
Total en réel :		13 416 574,00	13 590 690,00	+1,3 %



Les charges à caractère général représentent 34,49 % du total des dépenses d'exploitation (+4,75 %). Ce sont les charges de personnel qui représentent le poste de dépenses d'exploitation le plus important avec 61,22 % (+0,08 %). Ce budget prend en charge l'ensemble de la masse salariale des budgets du cycle de l'eau (SPANC, Eau et SPAC). Un remboursement de frais de personnel est réalisé en contre partie en recette.

Les principales dépenses des charges à caractère général correspondent à :

Objet (nature)	BP 2021	Proposition 2022	Evolution
Sous-traitance générale	755 800,00	1 586 000,00	+109,84 %
Fournitures non stockables	869 000,00	800 000,00	-7,94 %
Remboursements de frais	940 951,00	763 741,00	-18,83 %
Entretien et réparations bâtiments publics	221 400,00	221 400,00	0 %
Fournitures d'entretien et de petit équipement	95 700,00	205 260,00	+114,48 %
Produits de traitement	215 500,00	200 000,00	-7,19 %
Etudes et recherches	104 500,00	193 000,00	+84,69 %
Autres matières et fournitures	253 350,00	107 000,00	-57,77 %
Carburants	88 734,00	85 000,00	-4,21 %
Divers	25 300,00	82 500,00	+226,09 %
Frais de télécommunications	113 600,00	69 030,00	-39,23 %
Entretien et réparations réseaux	98 500,00	50 000,00	-49,24 %
Maintenance	44 900,00	50 000,00	+11,36 %
Multirisques	45 250,00	49 775,00	+10 %
Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	49 000,00	+3 166,67 %
Redevances, droits de passage et servitudes diverses	3 000,00	31 000,00	+933,33 %
Entretien et réparations autres biens mobiliers	42 850,00	30 100,00	-29,75 %
Locations mobilières	28 000,00	28 000,00	0 %
Entretien et réparations matériel roulant	38 500,00	28 000,00	-27,27 %

A noter les variations notables suivantes :

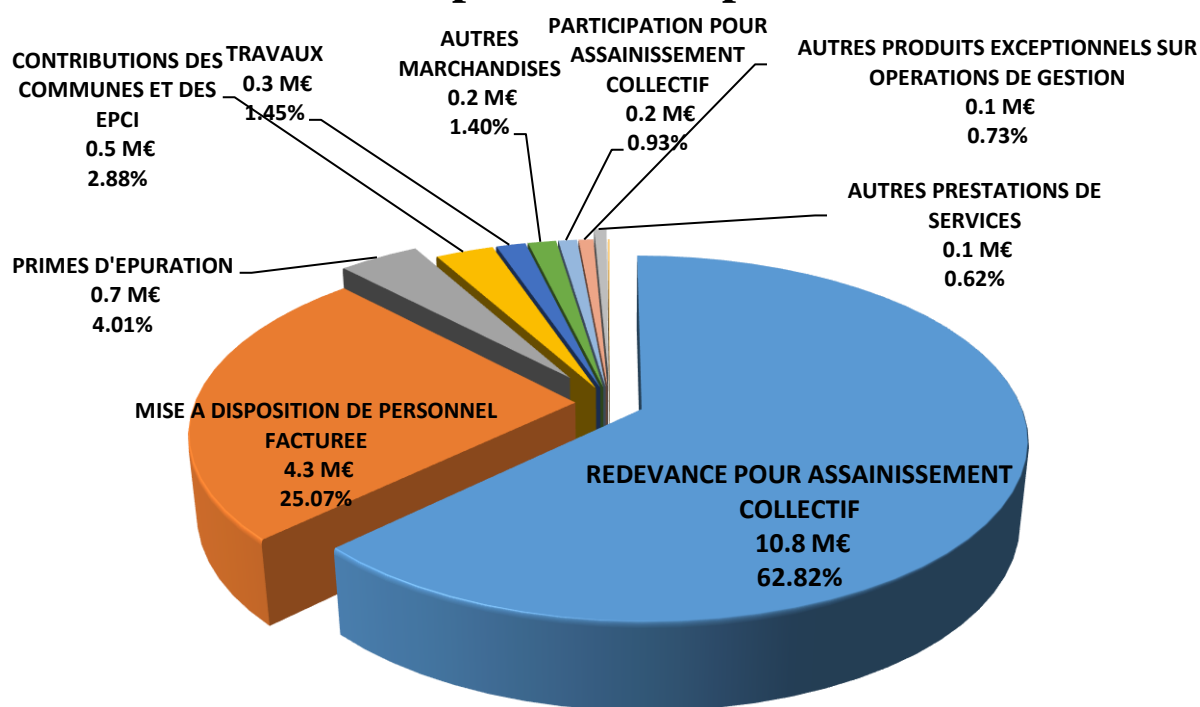
- ✓ Sous-traitance générale pour 1,6 M€ (+109,84 %) présente une variation de +830.200 € en raison des réalisations de l'année 2021.
- ✓ Fournitures d'entretien et de petit équipement (+114,48 %). Cette augmentation est liée à un besoin plus important en pièce détachée dans le service « Réseaux » (+21,69 % soit 116.460 €).
- ✓ Frais d'actes et de contentieux (+3.166,67 %). En lien avec les affaires juridiques, le budget a été augmenté de 47.500 € pour les litiges dont une indemnisation GRDF pour 30.000 €.
- ✓ Redevances, droits de passage et servitudes diverses (+933,33 %). Cette enveloppe budgétaire a été inscrite en lien avec les services fonciers au vue d'un état des lieux réalisé notamment sur les servitudes.

b) Les produits d'exploitation : 17,2 M€

Les produits d'exploitation restent stables (+0,39%) par rapport à 2021 avec une augmentation de la tarification des services d'assainissement (+1,5%).

Chp.	Libellé	RECETTES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
70	REDEVANCE POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10 785 000,00	10 800 000,00	+0,14 %
	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	4 364 964,00	4 309 046,00	-1,28 %
	CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET DES EPCI	336 750,00	495 000,00	+46,99 %
	TRAVAUX	287 000,00	250 000,00	-12,89 %
	AUTRES MARCHANDISES	318 000,00	240 000,00	-24,53 %
	PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	123 000,00	160 000,00	+30,08 %
	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	160 000,00	105 800,00	-33,88 %
	PRODUITS DES COMMISSIONS POUR RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	0,00	16 000,00	0 %
74	PRIMES D'EPURATION	750 000,00	690 000,00	-8 %
77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	0,00	125 000,00	nc
Total en réel :		17 124 714,00	17 190 846,00	0,39%

Les produits d'exploitation



La redevance pour l'assainissement aux abonnés représente la recette majeure du budget à 62,82 % (10.8 M€) dont la tarification a été modifiée au 1^{er} janvier 2022 (augmentation de 1,5%). Les autres produits sont entre autres constitués de remboursements de frais (notamment masse salariale des budgets EAU, SPANC) pour 4.309.046 € (25,07 %), des remboursements sur travaux pour 250.000 € (1.45 %), des prestations de services pour 105.800 € (0,62 %). Les subventions de l'Agence de l'Eau de la prime pour épuration sont en diminution de 8% (-59.990 €) pour atteindre 690.000 €.

c) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

Chaîne de l'épargne	BP 2021	BP 2022
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	13 416 574,00	13 280 392,00
Recettes de gestion courante	17 625 548,00	17 190 856,00
Epargne de gestion	4 208 974,00	3 910 464,00
- Intérêts	347 814,00	310 298,00
Epargne brute	3 861 160,00	3 600 166,00
- Amortissement de capital de la dette	2 198 050,00	2 183 805,00
Epargne nette	1 663 110,00	1 416 361,00

Le budget de l'assainissement collectif dégage de ce fait une épargne nette de 1.416.361,00 € soit une diminution de 246.749 € par rapport au BP 2021.

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions.

Epargne / DAP	BP 2021	BP 2022
Epargne brute	3 861 160,00	3 600 166,00
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	3 373 153,00	3 373 153,00
Epargne brute / DAP	1,14	1,07

Ce ratio diminue de 0,13 point par rapport à l'exercice précédent du fait d'une diminution des prévisions de recettes (-435 k€) supérieur à la baisse des dépenses (-136 k€).

2) La section d'investissement : 7,7 M€

La section d'investissement s'équilibre à 7.726.232 € répartis :

- en dépenses à 5.892.655 € en mouvements réels et 1.833.577 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 2.292.489 € en mouvements réels et 5.433.743 € en mouvements d'ordre.

a) Les dépenses d'équipement : 3,7 M€

Les dépenses d'équipement du budget de l'eau s'élèvent à 3.708.850 €.

Les principales dépenses d'équipement correspondent notamment à :

Objet	BP 2021	Proposition 2022
Installations, matériel et outillage techniques	5 436 100,00	2 373 000,00
Frais d'études avant travaux	560 000,00	726 000,00
Construction	0,00	304 600,00
Matériel industriel	135 050,00	103 000,00
Matériel de transport	71 000,00	82 500,00
Frais d'insertion	6 000,00	29 000,00
Concessions et droits assimilés	33 000,00	21 750,00
Terrains nus	20 000,00	10 000,00
Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	10 000,00
Mobilier	7 000,00	5 000,00
Autres immobilisations corporelles autres	4 000,00	4 000,00

Le budget en installations, matériels et outillages techniques (2.373.000 €) comprend :

- ✓ Le programme annuel de travaux pour 1.312.800 €.
- ✓ Les installations techniques des bâtiments du service pour 200.000 €.
- ✓ Les travaux hors programme annuel pour 265.000 €.
- ✓ Les mises à la cote pour 100.000 €.
- ✓ Le renouvellement de pompes pour 100.000 €.
- ✓ La réduction point noir amiante pour 42.000 €.
- ✓ La mise en place de clôtures pour 47.500 €.
- ✓ La sécurisation des infrastructures pour 35.500 €.
- ✓ Des installations techniques pour la station d'épuration Est pour 270.200 €.

b) Le financement de l'investissement

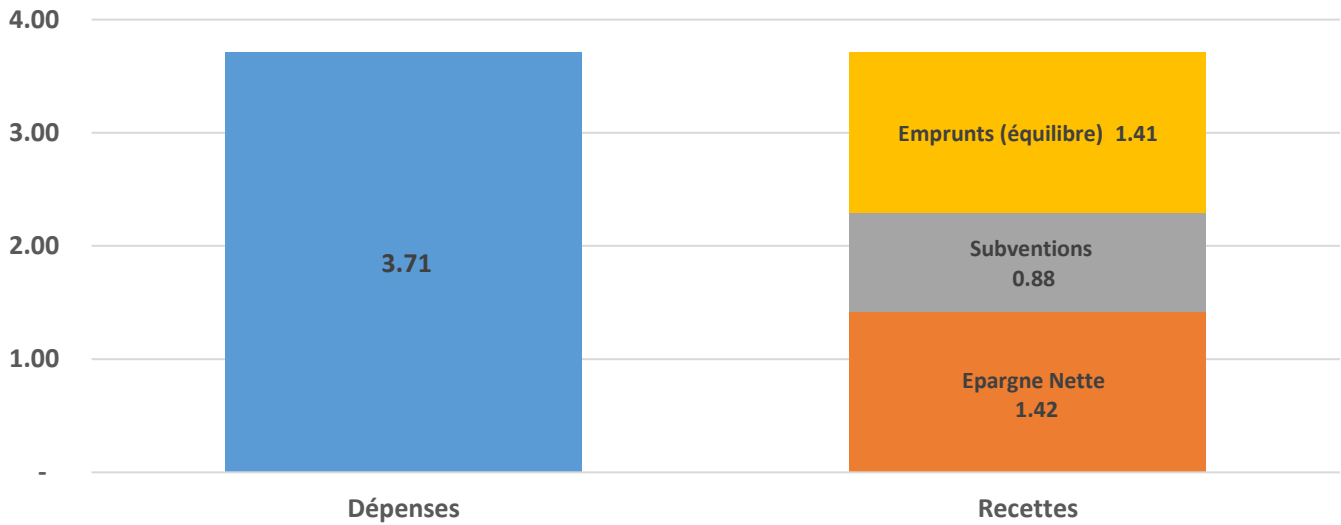
Le financement de l'investissement se présente ainsi :

Financement de l'investissement 2022		
Ressources propres	0,00	0,00%
Epargne Nette	1 416 361,00	38,19%
Subventions	879 236,00	23,71%
Emprunts (équilibre)	1 413 253,00	38,10%
Total des recettes d'investissement	3 708 850,00	100,00%

Pour assurer le financement des 3.708.450 € de dépenses d'investissement, l'épargne dégagée permet de couvrir 38,19 % des dépenses et les subventions (23,71 %). Enfin, un emprunt budgétaire inscrit est de nature à équilibrer le budget et sera supprimé à l'intégration des résultats au budget supplémentaire.

Ce niveau d'épargne prévisionnel demeure faible au regard du besoin de financement de la section. Il limite la capacité d'investissement du budget.

Financement de l'investissement (en million d'euros)



c) La dette du budget de l'assainissement collectif

La dette du budget de l'assainissement s'élève à 19.871.575 € au 1er janvier 2022, en diminution de 9,9% par rapport à 2021.

	€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Budget annexe assainissement		22.060.966	19.871.575	-2.189.390,76	-9,9%

Les caractéristiques de la dette du budget assainissement sont les suivantes :

- ✓ Taux moyen : 1,74 %
- ✓ Durée résiduelle moyenne : 11 ans
- ✓ Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- ✓ Structure de l'encours : 87 % sur taux fixe et 13 % sur taux variable.

L'annuité nette prévisionnelle 2022 s'établit à 2.494.103 €, en diminution de 2%.

	€	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Annuité de la dette		2.545.864	2.494.103	-51.762	-2,0%

C. Le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif

Le budget de l'assainissement non collectif s'équilibre, tous mouvements confondus, à 306.500 € en section d'exploitation et à 45.000 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	306 500,00		306 500,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	305 810,00	690,00	306 500,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	
	45 000,00		45 000,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	45 000,00	0,00	44 310,00	690,00

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 306.500 € répartis :

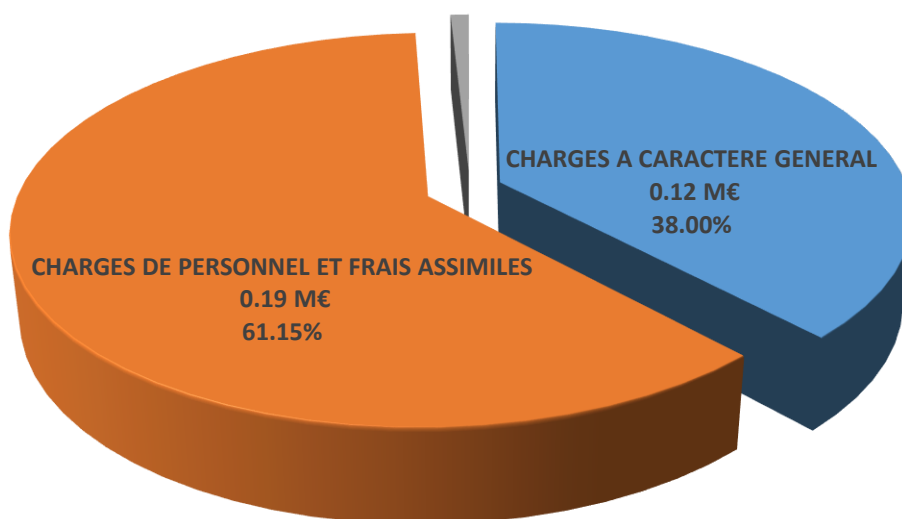
- en dépenses à 305.810 € en mouvements réels et 690 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 306.500 € en mouvements réels.

a) Les charges d'exploitation : 306 k€

Les charges d'exploitation évoluent de +3,52 % et se présente ainsi :

Chp.	Libellé	DEPENSES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	119 460,00	116 210,00	-2,72 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	171 350,00	187 000,00	+9,13 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 100,00	0,00	-100 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500,00	2 600,00	-25,71 %
Total en réel :		295 410,00	305 810,00	+3,52 %

Les charges d'exploitation



Les charges à caractère général représentent 38 % du total des dépenses d'exploitation. Les charges de personnel représentent le poste de dépenses d'exploitation le plus important avec 61,15 %.

Enfin, sont notamment inscrits au titre des charges à caractère général les dépenses suivantes :

- ✓ La sous-traitance (prestation entretien et contrôle) pour 96.500 €
- ✓ Les combustibles et carburants pour 4.300 €
- ✓ Les contrats de maintenance pour 6.800 €
- ✓ Les assurances multirisques pour 3.410 €
- ✓ L'entretien du matériel roulant pour 1.750 €

b) Les produits d'exploitation : 306 k€

Les charges d'exploitation évoluent de +1,49 % et se présente ainsi :

Chp.	Libellé	RECETTES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	302 000,00	306 500,00	+1,49 %
Total en réel :		302 000,00	306 500,00	+1,49 %

Les ventes de produits sont les seuls produits et correspondent aux redevances pour 306.500 €.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 45.000 € répartis :

- en dépenses à 45.000 € en mouvements réels.

- en recettes à 44.310 € en mouvements réels et 690 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses d'équipements du budget de l'assainissement non collectif s'élèvent à 45.000 €. Une seule opération est inscrite et correspond à l'acquisition de logiciel spécifique dédié au service de l'assainissement non collectif pour 45.000 €.

Pour assurer le financement de cette dépense d'investissement, l'épargne dégagée (690 €) ne permet pas de couvrir la dépense. Un emprunt budgétaire inscrit est donc de nature à équilibrer le budget et sera supprimé à l'intégration des résultats au budget supplémentaire.

II. Les autres budgets annexes

A. Le Budget annexe Transports

Ce budget concerne l'organisation des transports publics urbains sur Cherbourg-en-Cotentin, interurbains sur l'ensemble du territoire (plan mobilité) et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 44 994 254 € dont 30 679 150 € en section d'exploitation et 14 315 104 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	30 679 150,00		30 679 150,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
26 342 566,00	4 336 584,00	30 598 621,00	80 529,00	

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	
	14 315 104,00		14 315 104,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
13 812 400,00	502 704,00	9 556 345,00	4 758 759,00	

Les principales augmentations en dépenses d'exploitation sont liées au développement de la nouvelle offre mobilité depuis juillet 2021. Cette offre se caractérise par la mise à disposition de nouveaux services auprès des usagers ainsi que par de nouvelles modalités contractuelles relatives à la délégation de services publics signées avec TRANSDEV. De plus en 2022, la direction Transports et Mobilité est constituée de 15 agents contre 5 en 2021 ce qui augmente substantiellement le remboursement de frais de personnel au budget principal. 2022 est également une année de forte communication à destination des usagers, la nouvelle marque mobilité Cap Cotentin prenant toute sa mesure.

Parallèlement, le produit du versement mobilité continue sa croissance en année pleine passant de 13 167 000 € en 2021 à 21 600 000 € en 2022.

Concernant la section d'investissement, la principale augmentation est due au projet de Bus Nouvel Génération dont les crédits de paiement ouverts pour 2022 s'élèvent à 8 723 223 € en Autorisation de Programme et 1 421 328 € hors Autorisation de programme soient une dépense d'investissement totale 2022 pour ce projet estimée à 10 144 551 € pour une opération globale de 41 750 000 €.

1) La section d'exploitation : 30,6 M€

La section d'exploitation s'équilibre à 30 679 150 € répartis :

- En dépenses à 26 342 566 € en mouvements réels et 4 336 584 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 30 598 621 € en mouvements réels et 80 529 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'exploitation : 26,3 M€

Les dépenses d'exploitation augmentent de 33,8% ce qui correspond au nouveau contrat de délégation de service public et à la nouvelle offre de services qui s'appliquent en année entière en 2022.

Chp.	Libellé	DEPENSES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 403 034,00	7 959 053,00	+7,51 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	428 164,00	767 868,00	+79,34 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 450,00	350 000,00	+14 185,71 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	67 000,00	245 500,00	+266,42 %
66	CHARGES FINANCIERES	16 674,00	14 635,00	-12,23 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 770 300,00	17 005 510,00	+44,48 %
Total en réel :		19 687 622,00	26 342 566,00	+33,8 %

Les principales évolutions concernent notamment :

- La subvention au fermier dans le cadre de la DSP fixée à hauteur de 17 000 000 €
- Le montant versé aux transporteurs pour les transports non urbains (Transports à la demande, transports scolaires hors DSP) : 6 300 000 € en diminution de 3% par rapport au BP 2021.
- Le remboursement des frais de personnel au budget principal : 767 868 € (012)
- Le remboursement de frais au budget principal : 593 653 €
- La provision pour restitution du versement mobilité aux entreprises ayant leur propre service de transport : 350 000 € (014).
- Les frais de communication dans le cadre de la nouvelle marque : 260 000 €
- Du remboursement des frais dus au titre du partenariat avec la région en matière de transports publics routiers non urbains de voyageurs réguliers ou à la demande, y compris les transports scolaires non urbains : 230 000 €.
- De l'adhésion au Syndicat mixte Atoumod : 90 000 €

b) Les recettes d'exploitation : 30,5 M€

Les recettes d'exploitation augmentent de 46,18 % ce qui correspond aux recettes perçues au titre du versement mobilité (+64,05%), ainsi qu'aux recettes perçues dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public (+67,45%) et de la nouvelle offre de services (+47,91%) qui s'appliquent désormais comme le versement mobilité en année pleine en 2022.

Chp.	Libellé	RECETTES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	311 000,00	460 000,00	+47,91 %
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	13 167 000,00	21 600 000,00	+64,05 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 922 251,00	5 973 251,00	+0,86 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 532 000,00	2 565 360,00	+67,45 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	10,00	0 %
Total en réel :		20 932 251,00	30 598 621,00	+46,18 %

Ces recettes proviennent notamment :

- Du versement mobilité dorénavant perçu en années pleines : 21 600 000 €
- Du remboursement par la Région au titre du transport scolaire et transport de voyageurs non urbains : 5 543 290 €
- De la redevance versée par le délégataire dans le cadre de la DSP : 2 540 000 €
- Des recettes versées par les usagers aux titres des transports non urbains (transports scolaires) : 400 000 €
- Des conventions avec les communes et regroupement pédagogiques intercommunaux pour les navettes transports scolaires école à école : 306 000 € et 123 961 € pour la desserte des établissements d'enseignement

De la location de VAE estimée à un montant de 60 000 € Sont également prévus 10 € pour les régularisations de TVA.

2) Les soldes intermédiaires de gestion :

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent ainsi :

EXERCICE BUDGETAIRE	2022
Chaîne de l'épargne avant reprise des résultats	Budget Primitif
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	26 327 931,00
Recettes de gestion courante	30 598 621,00
Epargne de gestion	4 270 690,00
- Intérêts	-14 635,00
Epargne brute	4 256 055,00
- Amortissement de capital de la dette	-107 545,00
Epargne nette	4 148 510,00

EXERCICE BUDGETAIRE	2022
Epargne / DAP	Budget Primitif
Epargne brute	4 256 055,00
Dotations nettes aux amortissements et provisions (DAP)	793 421,00
Epargne brute / DAP	5,36

L'épargne nette est quasiment équivalente à l'épargne de gestion en raison d'un faible recours à l'emprunt. Le ratio épargne brute / recettes de gestion courante est de 14,05%. Ce ratio fort permettra d'investir et l'épargne permettra de couvrir les charges de dette liées aux nouveaux investissements.

3) La section d'investissement : 14,3 M€

La section d'investissement s'équilibre à 14 315 104 € répartis :

- En dépenses à 13 812 400 € en mouvements réels et 502 704 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 9 556 345 € en mouvements réels et 4 758 759 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 13,8 M€

Afin de faciliter le suivi du projet BNG au niveau budgétaire, il est proposé de créer une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP), ainsi qu'une opération d'équipement associée.

L'AP/CP permet un étalement des charges sur l'ensemble de la durée des travaux soit 36 913 484.90 € HT pour la période 2022-2024.

Une opération d'équipement est créée en parallèle ; elle permet de procéder à des virements entre chapitres au sein de l'AP/CP, sans attendre les différentes étapes budgétaires dans la limite des crédits inscrits au budget au titre de l'AP/CP, ce qui procure une souplesse de gestion.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

Chp.	Libellé	DEPENSES
		Proposition 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES y compris CAUTIONS	107 545,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	903 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 510 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 291 855,00
Total en réel :		13 812 400,00

Elles sont principalement constituées de :

- Autorisation de programme BNG – CP 2022 : travaux 8 723 223 €
- Acquisition de 4 Bus : 1 300 000 €
- Travaux accompagnement projet BNG : 719 000 €
- Travaux au titre de l'Ad'Ap : 694 632 €
- AMO gare stations intermodales BNG : 500 000 €
- Acquisitions de 300 vélos électriques, des vélos cargos, des vélos musculaires et des trottinettes: 500 000 €
- Acquisitions de mobilier urbain dans le cadre de la DSP : 310 000 €
- Travaux bâtiment dépôt de bus : 340 000 €
- Billettique : 200 000 €
- Etude schéma directeur cyclable : 150 000 €
- AMO Système numérique mobilité : 100 000 €

b) Recettes d'investissement : 9,5 M€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 9 556 345 €.

Chp.	Libellé	RECETTES
		Proposition 2022
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 600 852,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES y compris CAUTIONS	6 908 940,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	46 553,00
Total en réel :		9 556 345,00

Les recettes d'investissement sont composées :

- D'une subvention au titre du BNG de la part de la Région à hauteur de 800 000 €
- D'une subvention DETR pour l'acquisition des 4 bus à hauteur de 650 000 €
- D'une subvention FEDER pour l'acquisition du système billettique à hauteur de 547 866 €
- D'une subvention de l'Etat au titre du BNG à hauteur de 382 000 €
- D'une subvention de l'Etat au titre de la continuité cyclable du projet BNG à hauteur de 160 986 €
- D'une subvention pour le programme Vélo 2 à hauteur de 60 000 €
- D'une régularisation de TVA de la part de l'ancien délégataire Kéolis à hauteur de 46 553 €

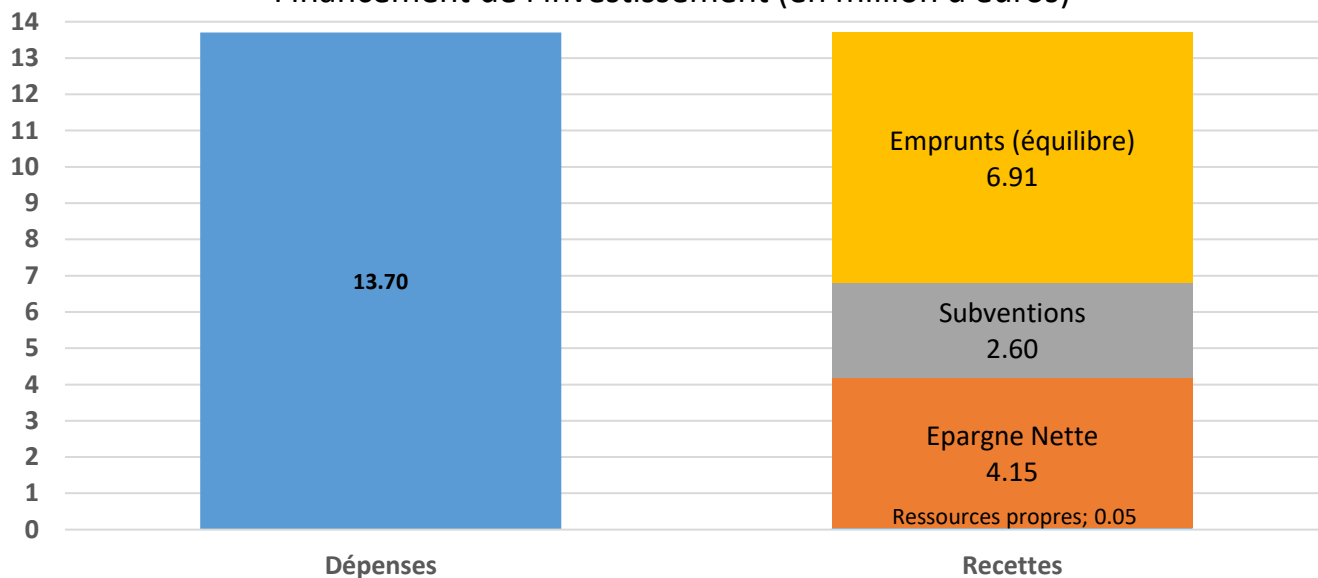
Ces recettes réelles sont complétées par un emprunt d'équilibre de 6 908 940 € et en ordre un virement de la section de fonctionnement de 3 462 634 €.

c) Financement de l'investissement

	Dépenses	Ressources	% R/D
Acquisitions, travaux + reports	13 704 855,00	0,00	0,00%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		46 553,00	0,34%
Subventions y compris tiers		2 600 852,00	18,98%
Epargne nette		4 148 510,00	30,27%
Emprunt		6 908 940,00	50,41%
	13 704 855,00	13 704 855,00	100,00%

Le financement des investissements du budget annexe transports est composé à 50,41 % d'un emprunt d'équilibre, à 18,98 % de subventions, à 0,34% de ressources propres. Ces recettes sont complétées à hauteur de 30,27% par l'épargne nette générée par le budget.

Financement de l'investissement (en million d'euros)



4) La dette

La dette du budget annexe transports s'établit à 1 382 097 € au 1^{er} janvier 2022, en diminution de 7,1% par rapport à 2021.

€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Budget annexe transports	1 487 574	1 382 097	-105 477,85	-7,1%

Les caractéristiques de la dette du budget transports sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,16 %
- Durée résiduelle moyenne : 14 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 21 % sur taux fixe et 79 % sur taux variable.

L'annuité 2022 demeure stable à hauteur de 122 180 €.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	122 154	122 180	26	0,0%

B. Le Budget annexe développement économique locations M4

Ce budget concerne les pôles de Cherbourg- en- Cotentin et Douve et Divette.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 330 646 € en section d'exploitation et 3 658 349 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	330 646,00		330 646,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	137 765,00	192 881,00	290 010,00	40 636,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	
	3 658 349,00		3 658 349,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	3 602 713,00	55 636,00	3 450 468,00	207 881,00

La principale augmentation en dépenses d'investissement est liée au projet de pôle d'excellence soudage pour lequel il faut prévoir le versement d'avances sur marchés à hauteur de 3 285 000 €. Cette dépense est équilibrée par un emprunt.

1) La section d'exploitation : 330,6 K€

La section d'exploitation s'équilibre à 330 646 € répartis :

- En dépenses à 137 765 € en mouvements réels et 192 881 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 290 010 € en mouvement réels et 40 636 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'exploitation : 137,7 K€

Les dépenses d'exploitation diminuent de 15,74 %. Cette diminution s'explique par la réalisation en 2021 de travaux d'entretien et de vérifications réglementaires (011) qui ne nécessitent plus d'inscription en 2022, également par l'augmentation des ICNE qui contribue à diminuer les charges financières (66), et l'inscription en 2021 de créances irrécouvrables (65) non reconduites en 2022.

Chp.	Libellé	DEPENSES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	153 575,00	132 195,00	-13,92 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 181,00	10,00	-99,54 %
66	CHARGES FINANCIERES	7 751,00	5 560,00	-28,27 %
Total en réel :		163 507,00	137 765,00	-15,74 %

Ces dépenses correspondent essentiellement à des travaux d'entretien, de réparation, de maintenance, de vérifications réglementaires, d'eau et électricité pour différents bâtiments tels que :

- L'hôtel d'entreprises : 30 000 €
- Les Vindits : 19 350 €
- L'Amont Quentin : 5 000 €
- Atelier relais : 2 000 €

A ces dépenses, s'ajoutent le remboursement des taxes foncières pour le bâtiment des Vindits à hauteur de 30 000 € et pour l'Amont Quentin pour 7 000 € ainsi que le paiement de la taxe foncière pour le bâtiment de Valognes à hauteur de 2 650 €.

S'ajoute également le versement du loyer pour les ports Normandie Chantereyne à hauteur de 20 000 € ainsi que l'entretien des espaces verts pour 10 000 € et une provision pour régularisation de TVA pour 10 €.

b) Les recettes d'exploitation : 290,0 K€

Les recettes d'exploitation diminuent de 2,68 %. Cette diminution correspond à la baisse des remboursements de frais par les locataires des charges locatives estimées en 2021 à 58 000 €.

Chp.	Libellé	RECETTES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	240 000,00	250 000,00	+4,17 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	58 000,00	40 010,00	-31,02 %
Total en réel :		298 000,00	290 010,00	-2,68 %

Les recettes sont réparties comme suit 250 000 € au titre des locations des bâtiments et 40 000 € pour les remboursements de frais par les locataires des charges locatives et 10 € pour la régularisation de TVA.

2) Les soldes intermédiaires de gestion et le financement des investissements

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

Exercice budgétaire	2022
Chaine de l'épargne	Budget Primitif
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	132 205,00
Recettes de gestion courante	290 010,00
Epargne de gestion	157 805,00
- Intérêts	-5 560,00
Epargne brute	152 245,00
- Amortissement de capital de la dette	-130 813,00
Epargne nette	21 432,00
Exercice budgétaire	2022
Epargne / DAP	Budget Primitif
Epargne brute	152 245,00
Dotation nette aux amortissements et provisions (DAP)	93 562,00
Epargne brute / DAP	1,63

Ce budget annexe génère une épargne nette de 21 432 €, cette épargne ne permet pas de couvrir les dépenses d'investissement de 3 467 900 €. Un emprunt de 3 446 468 € est nécessaire pour le financement des investissements prévus en 2022. Cet emprunt représente 99,27% des ressources du budget.

Financement de l'investissement			
	Dépenses	Ressources	% R/D
Acquisitions, travaux + reports	3 467 900,00	0,00	0,00%
Epargne nette		21 432,00	0,62%
Remboursement avances ; cautions	4 000,00	4 000,00	0,12%
Emprunt		3 446 468,00	99,27%
	3 471 900,00	3 471 900,00	100,00%

3) La section d'investissement : 3,6 M€

La section d'investissement s'équilibre à 3 658 349 € répartis :

- En dépenses à 3 602 713 € en mouvements réels et 55 636 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 3 450 468 € en mouvement réels et 207 881 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 3,6 M€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 3 602 713 €.

Chp.	Libellé	DEPENSES
		Proposition 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES y compris CAUTIONS	134 813,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 421 400,00
Total en réel :		3 602 713,00

Pour les dépenses d'équipement, il s'agit essentiellement de :

- Avances pour le marché de la SHEMA dans le cadre du projet de Pôle d'excellence soudage : 3 285 000 €
- Construction d'ateliers relais sur le port : 56 400 €
- Les Vindits - Réfection des murs rideaux: 30 000 € / AMO contrôle d'accès : 5 000 € / Mise en conformité : 22 500 € et des travaux divers pour 6 000 €
- Voirie – Enrobé Terrain de Chantereyne : 25 000 €
- L'Amont Quentin - Travaux électriques: 10 000 € / Mise en conformité : 9 000 € et des extincteurs pour 1 000 €.
- Travaux de bâtiment à Martinvast : 3 000 €

S'ajoutent à ces dépenses, le remboursement du capital d'emprunt à hauteur de 130 813 € et les remboursements de caution pour 4 000 €.

b) Les recettes d'investissement : 3,4 M€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 3 450 468 €.

Chp.	Libellé	RECETTES
		Proposition 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES y compris CAUTIONS	3 450 468,00
Total en réel :		3 450 468,00

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé à la fois par un virement de la section d'exploitation vers la section de fonctionnement pour 58 683 € et par l'inscription d'un emprunt d'équilibre pour 3 446 468 € auxquels s'ajoutent 4 000 € au titre des cautions.

Le financement majoritaire du pôle soudage se fera par emprunt. Le loyer qui sera versé par les utilisateurs de celui-ci devra couvrir le remboursement des annuités.

4) La dette

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette du budget développement économique locations M4 s'élève à 1 113 320 €, soit une hausse de 769 522 €. Un nouvel emprunt de 890 000 € sur 15 ans au taux de 0,62% a été versé en février 2021 pour financer la section d'investissement, principalement l'acquisition d'un bâtiment (école usinage Valognes).

€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Budget annexe développ. éco locations M4	343 798	1 113 320	769 521,73	223,8%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique locations (M4) sont les suivantes :

- Taux moyen : 0,78 %
- Durée résiduelle moyenne : 15 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 77% de taux fixe et 23% de taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2022 s'élève à 136 373 €, en progression de 8 143 €.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	128 230	136 373	8 143	6,4%

C. Le budget annexe développement économique locations M14

Ce budget concerne les pôles de proximité de La Hague, de Cherbourg- en- Cotentin, de Les Pieux, de Montebourg et de Vallée de l'Ouve. Il s'agit de la gestion et du développement des bâtiments industriels.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 952 728 € en section de fonctionnement et 707 919 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	952 728,00		952 728,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	363 664,00	589 064,00	796 550,00	156 178,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	
	707 919,00		707 919,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	541 741,00	166 178,00	108 855,00	599 064,00

1) La section de fonctionnement : 952,7 K€

La section de fonctionnement s'équilibre à 952 728 € répartis :

- En dépenses à 363 664 € en mouvements réels et 589 064 en mouvement d'ordre
- En recettes à 796 550 € en mouvements réels et 156 178 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses de fonctionnement : 363,6 K€

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 20,76 %. Il s'agit d'une diminution des charges à caractère général de 14,8 % relative à la baisse des frais de nettoyage, des frais d'affranchissement (011), à l'inscription en 2021 de créances irrécouvrables non reconduites en 2022 (65) et également aux remises sur loyers dues à la COVID 19 réalisées en 2021 et non inscrites en 2022 (67).

Chp.	Libellé	DEPENSES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	422 592,00	360 052,00	-14,8 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 605,00	10,00	-99,95 %
66	CHARGES FINANCIERES	5 331,00	3 502,00	-34,31 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 400,00	100,00	-99,04 %
Total en réel :		458 928,00	363 664,00	-20,76 %

Le poste essentiel des dépenses de fonctionnement (99 %) correspond aux charges à caractère général.

Les dépenses principales sont :

- Remboursement de taxes foncières CEC : 70 000 €
- Entretien et réparations de bâtiments : 65 000 €
- Energie et combustibles : 51 750 €
- Frais de télécommunication / Internet : 35 250 €
- Frais de nettoyage des locaux : 35 000 €
- Frais d'affranchissement : 25 000 €
- Honoraires gardiennage : 20 000 €
- Taxes foncières : 19 120 €
- Remboursement de frais La Hague : 13 942 €
- Maintenance matériels informatiques divers : 13 900 €
- Maintenance chaudières : 8 000 €
- Entretien espaces verts : 7 000 €
- Logiciel facturation : 4 100 €

b) Les recettes de fonctionnement : 796,5 K€

Les recettes de fonctionnement diminue de 5,99 % ceci correspond majoritairement à la baisse prévisionnelle des loyers des bâtiments d'activités.

Chp.	Libellé	RECETTES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	185 820,00	245 810,00	+32,28 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	339,00	0,00	-100 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	661 119,00	550 600,00	-16,72 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	140,00	0 %
Total en réel :		847 278,00	796 550,00	-5,99 %

Ces recettes sont essentiellement composées de :

- L'ensemble des loyers des bâtiments d'activités : 547 975 €
- Remboursements de frais (affranchissements, locations ...) : 125 410 €
- Facturation de services : 120 000 €

2) Les soldes intermédiaires de gestion et le financement de l'investissement

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

Exercice budgétaire	2022
Chaîne de l'épargne	Budget Primitif
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	360 162,00
Recettes de gestion courante	796 550,00
Epargne de gestion	436 388,00
- Intérêts	-3 502,00
Epargne brute	432 886,00
- Amortissement de capital de la dette	-152 541,00
Epargne nette	280 345,00
Exercice budgétaire	2022
Epargne / DAP après reprise des résultats	Budget Primitif
Epargne brute	432 886,00
Dotation nette aux amortissements et provisions (DAP)	287 442,00
Epargne brute / DAP	1,51

Ce budget annexe génère une épargne nette de 280 345 €, cette épargne permet de couvrir 72,03 % des dépenses d'investissement égalent à 371 650 €. Celle-ci est complétée à 7,52 % de subventions et 4,51 % de remboursements de cautions. Un emprunt complémentaire de 62 055 € qui représente 15,94% des recettes est nécessaire pour le financement des investissements prévus en 2022.

Financement de l'investissement			
	Dépenses	Ressources	% R/D
Acquisitions, travaux + reports	371 650,00	0,00	0,00%
Subventions y compris tiers		29 250,00	7,52%
Epargne nette		280 345,00	72,03%
Remboursement avances ; cautions	17 550,00	17 550,00	4,51%
Emprunt		62 055,00	15,94%
	389 200,00	389 200,00	100,00%

3) La section d'investissement : 707,9 K€

La section d'investissement s'équilibre à 707 919 € répartis :

- En dépenses à 541 741 € en mouvements réels et 166 178 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 108 855 € en mouvements réels et 599 064 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 541,7 K€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 541 741 €.

Chp.	Libellé	DEPENSES
		Proposition 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES y compris CAUTIONS	170 091,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 600,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	205 050,00
Total en réel :		541 741,00

Les dépenses d'équipement correspondent notamment à des travaux :

- Bâtiment Louis Lumière : 141 500 €
- Logement de la Poste (Vallée de l'Ouve) et bureau centre de tri : 47 700 €
- Bâtiment Haut de Quincampoix : 44 500 €
- Bâtiment La Hague : 10 000 €

Auxquelles viennent s'ajouter des études techniques et des études pour la programmation du produit phare à hauteur de 100 000 €.

Ainsi que des frais de logiciel et d'acquisition de matériel informatique ou de mobilier pour 8 600 € et des travaux au titre de l'Ad'AP à hauteur de 13 350 €.

b) Les recettes d'investissement : 108,8 K€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 108 855 €.

Chp.	Libellé	RECETTES
		Proposition 2022
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	29 250,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES y compris CAUTIONS	79 605,00
Total en réel :		108 855,00

Ces recettes correspondent à une subvention EPR de 29 250 €, des dépôts et cautionnement et l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 62 055 €.

L'équilibre est également réalisé par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 145 444 €.

4) La dette

L'encours de la dette du budget développement économique locations M14 s'établit à 632 460 € au 1^{er} janvier 2022, en baisse de 21,6%.

€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Budget annexe développ. éco locations M14	806 297	632 460	-173 836,27	-21,6%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique locations (M14) sont les suivantes :

- Taux moyen : 0,82 %
- Durée résiduelle moyenne : 7 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 10 % sur taux fixe et 90 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2022 s'élève à 156 043 €, en baisse de 61 282 €.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	217 325	156 043	-61 282	-28,2%

D. Le Budget annexe développement économique vente M14

Ce budget concerne les pôles de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, de Cœur Cotentin, de Douve et Divette, de Les Pieux, Saint Pierre Eglise, Val de Saire et Vallée de l'Ouve.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à :

- 12 527 155 € en section de fonctionnement
- 7 760 523 € en section d'investissement

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT					
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
		12 527 155,00		12 527 155,00	
		<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	4 910 132,00	7 617 023,00	4 913 507,00	7 613 648,00	

INVESTISSEMENT					
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT		
		0,00		0,00	
		<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>

Le budget développement économique vente reprend l'ensemble des zones d'activités des anciennes communautés de communes ainsi que les zones communales, non achevées, qui étaient auparavant de compétence communale. Depuis le 1^{er} janvier 2019, il y a également les zones d'Armanville et de Mermoz qui étaient gérées par le Syndicat Mixte du Cotentin et il intègre également, depuis l'exercice 2021, les extensions des zones d'activités Bénécière et Les Fourches.

Il s'agit d'un budget de lotissements qui fonctionne en écriture de stocks, c'est la raison pour laquelle il y a essentiellement des écritures d'ordre en investissement.

1) La section de fonctionnement : 12,5 M€

La section de fonctionnement s'équilibre à 12 527 155 € répartis :

- en dépenses, à 4 910 132 € en mouvements réels et 7 617 023 € en mouvements d'ordre ;
- en recettes, à 4 913 507 € en mouvements réels et 7 613 648 € en mouvements d'ordre.

a) Dépenses de fonctionnement : 4,9 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 104,83 % par rapport au budget primitif 2021.

En 2021, une zone d'activité a été viabilisée et il est prévu d'aménager deux zones d'activités sur l'exercice 2022.

Chapitre		DEPENSES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 371 397,00	4 895 405,00	+106,44 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	10,00	0 %
66	CHARGES FINANCIERES	16 829,00	14 717,00	-12,55 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 880,00	0,00	-100%
Total en réel :		2 397 116,00	4 910 132,00	+104,83 %

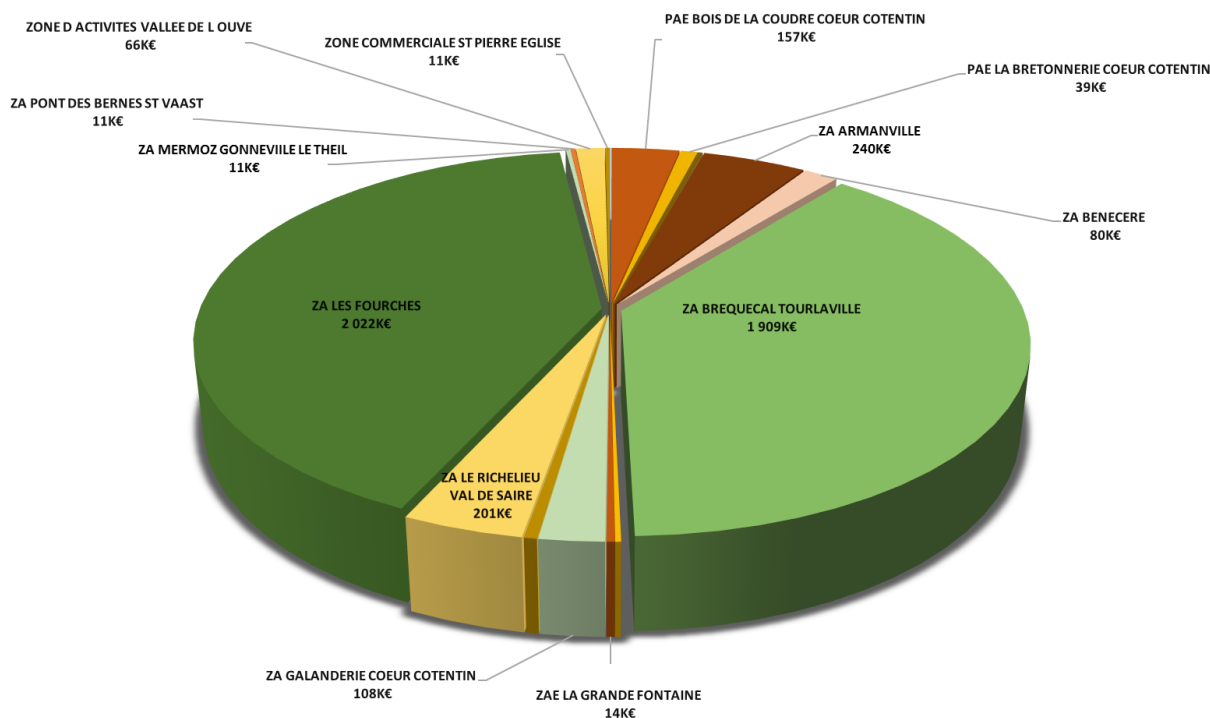
La section de fonctionnement est constituée de 4 910 132 € de dépenses réelles et 7 617 023 € de dépenses d'ordre.

Les travaux prévus au budget 2022 sont, entres autres, axés sur les zones suivantes :

- Extension de la Zone d'Activités Les Fourches (Cherbourg-en-Cotentin) : travaux de viabilisation et maîtrise d'œuvre : 2 021 600 €
- Zone d'activité de Brécquéal (Cherbourg-en-Cotentin): maîtrise d'œuvre et travaux de viabilisation : 1 908 500 €
- ZA le Richelieu (Val de Saire) : acquisition de terrains pour 200 000 €
- L'extension de la zone d'Armanville (Cœur Cotentin) : 239 728 € pour la maîtrise d'œuvre
- PAE Bois de la Coudre : 157 000 €

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

REPARTITION DES DEPENSES PAR ZONES D'ACTIVITES



b) Les recettes de fonctionnement : 4,9 M€

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 92,19 % par rapport au budget primitif 2021.

Chapitre		RECETTES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 843 511,00	4 094 840,00	+122,12 %
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	138 000,00	150 000,00	+8,7 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	64 558,00	65 260,00	+1,09 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	510 503,00	603 407,00	+18,19 %
Total en réel :		2 556 572,00	4 913 507,00	+92,19 %

Les recettes réelles proviennent essentiellement des ventes de terrains aménagés des zones d'activités prévues à hauteur de 4 094 840 €.

Sur l'exercice 2021, l'ensemble des terrains aménagés susceptibles d'être vendus représentaient 1,8 M € et uniquement une parcelle située sur la ZA de la Galanderie a été vendue pour 26 500 €.

La Zone d'Activité de La Grande Fontaine étant achevée, 1 082 445 € viennent accroître le montant des recettes prévisionnelles liée au stock de terrains aménagés à vendre.

818 667 € proviennent de subventions et participations de divers organismes et collectivités pour le développement économique dont 250.000 € de subvention du budget principal vers ce budget annexe.

2) La section d'investissement : 7,7 M€

La section de d'investissement s'équilibre à 7 760 523 € répartis :

- en dépenses, à 161 603 € en mouvements réels et 7 598 920 € en mouvements d'ordre ;
- en recettes, à 158 228 € en mouvements réels et 7 602 295 € en mouvements d'ordre.

a) Les dépenses d'investissement : 0,1 M€

Seul le remboursement de l'emprunt de la zone d'Armanville est inscrit en mouvement réel de la section d'investissement, pour un montant de 161 603 €.

b) Les recettes d'investissement : 0,1 M€

Concernant les recettes réelles d'investissement, la proposition budgétaire d'un montant de 158.228 € est un emprunt d'équilibre permettant de couvrir une partie des dépenses liées aux travaux d'aménagement de la Zone de Brécquéal avant la vente du premier lot.

3) La dette

L'encours de la dette s'établit à 1 177 963 € au 1^{er} janvier 2022, en baisse de 11,9%.

€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	structure %	Var. €	Var. %
Budget annexe développ. éco ventes	1 337 418	1 177 963	2,6%	-159 455,26	-11,9%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique ventes sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,35 %
- Durée résiduelle moyenne : 7 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2022 reste stable à hauteur de 176 320 €.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	176 285	176 320	35	0,0%

E. Le budget annexe Golf

Ce budget concerne uniquement le pôle de proximité de Montebourg.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 27 836 € en section d'exploitation et 8 718 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	27 836,00		27 836,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
19 118,00	8 718,00	27 836,00	0,00	

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	
	8 718,00		8 718,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
8 718,00	0,00	0,00	8 718,00	

1) La section d'exploitation : 27,8 K€

La section d'exploitation s'équilibre à 27 836 € répartis :

- En dépenses à 19 118 € en mouvements réels et 8 718 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 27 836 € en mouvement réels

a) Les dépenses d'exploitation : 19,1K€

Les dépenses d'exploitation diminuent de 33,24%. Le contexte sanitaire étant plus favorable, il n'a pas été prévu d'inscrire d'aide aux paiements des loyers (67).

Chp.	Libellé	DEPENSES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 600,00	12 600,00	-7,35 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00	5,00	0 %
66	CHARGES FINANCIERES	6 912,00	6 513,00	-5,77 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 120,00	0,00	-100 %
Total en réel :		28 637,00	19 118,00	-33,24 %

La section d'exploitation est constituée de 19 118 € de dépenses réelles correspondant au fonctionnement du golf (locations immobilières, taxes foncières, intérêts de la dette, ICNE et régularisation de TVA) et

8 718 € de dépenses d'ordres en 023 (Virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement).

b) Les recettes d'exploitation : 27,8 K€

Les recettes d'exploitation diminuent de 24,68 %. Cette diminution est principalement due à une estimation des recettes de loyers à la baisse afin de mieux correspondre aux recettes réellement perçues en 2021.

Chp.	Libellé	RECETTES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00	13 505,00	-32,48 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 958,00	14 331,00	-15,49 %
Total en réel :		36 958,00	27 836,00	-24,68 %

Les recettes proviennent exclusivement des produits de gestion courante de revenus des immeubles pour 13 500 €, d'une provision de 5 € pour la régularisation de TVA et d'une subvention exceptionnelle du budget principal de 14 331 € pour assurer l'équilibre du budget.

2) Les soldes intermédiaires de gestion et le financement des investissements

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

Exercice budgétaire	2022
Chaine de l'épargne	Budget Primitif
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	12 605,00
Recettes de gestion courante	27 836,00
Epargne de gestion	15 231,00
- Intérêts	-6 513,00
Epargne brute	8 718,00
- Amortissement de capital de la dette	-8 718,00
Epargne nette	0,00

Ce budget annexe ne génère aucune épargne nette. La capacité d'investissement de ce budget est inexistante. Les dépenses d'investissement se composent uniquement du remboursement du capital de la dette.

3) La section d'investissement : 8,7 K€

La section d'investissement s'équilibre à 8 718 € répartis :

- En dépenses à 8 718 € en mouvements réels
- En recettes à 8 718 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 8,7 K€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 8 718 €.

Chp.	Libellé	DEPENSES
		Proposition 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES y compris CAUTIONS	8 718,00
Total en réel :		8 718,00

Ces dépenses servent exclusivement à rembourser le capital emprunté pour un montant de 8 718 €.

b) Les recettes d'investissement

Ces recettes sont des recettes uniquement en ordre destinées à équilibrer le budget par un virement de l'excédent de la section d'exploitation vers la section d'investissement à hauteur de 8 718 €.

4) La dette

L'encours de la dette du budget golf s'établit à 137 011 € au 1^{er} janvier 2022, en baisse de 5,7%.

	€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Budget annexe golf		145 332	137 011	-8 320,29	-5,7%

Les caractéristiques de la dette du budget golf sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,78 %
- Durée résiduelle moyenne : 11 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100 % sur taux fixe.

L'annuité prévisionnelle 2022 s'élève à 15 231 €.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	15 233	15 231	-2	0,0%

F. Le budget annexe activité commerciale tourisme

Le budget activité commerciale tourisme prend en charge la gestion du Moulin de Fierville situé sur le pôle de proximité de la Côte des Isles ainsi que l'activité de la boutique de Ludiver.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 253 562 € en section d'exploitation et 321 754 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	253 562,00		253 562,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	224 303,00	29 259,00	248 728,00	4 834,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	
	321 754,00		321 754,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	316 920,00	4 834,00	292 495,00	29 259,00

1) La section d'exploitation : 253,6 K€

La section d'exploitation s'équilibre à 253 652 € répartis :

- En dépenses à 224 303 € en mouvements réels et 29 259 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 248 728 € en mouvement réels et 4 834 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'exploitation : 224,3 K€

Les dépenses d'exploitation diminuent de 4,32%. Cette diminution est due principalement à la baisse prévisionnelle des charges à caractère général afin d'être plus proche du réalisé 2021. La diminution des intérêts de la dette contribue également à la diminution des dépenses.

Chp.	Libellé	DEPENSES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	124 780,00	113 385,00	-9,13 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	108 662,00	110 033,00	+1,26 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00	10,00	+100 %
66	CHARGES FINANCIERES	676,00	599,00	-11,39 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300,00	276,00	-8 %
Total en réel :		234 423,00	224 303,00	-4,32 %

Cette section comprend l'achat de marchandises pour la boutique Ludiver (20 000 €) et pour le Moulin de Fierville (44 000 €). Les dépenses d'entretien et de réparation du site du Moulin ainsi que les dépenses courantes (eau, énergie, etc.). S'ajoute à ces dépenses, le remboursement au budget principal des frais de personnel mis à disposition à hauteur de 110 033 € ainsi qu'une provision de 10 € pour régularisation de TVA.

b) Les recettes d'exploitation : 248,7 K€

Les recettes d'exploitation diminuent de 4,03%. Cette diminution est essentiellement due à la baisse de la subvention du budget principal nécessaire à l'équilibre du présent budget annexe (74). Cette diminution de la subvention est possible car en parallèle les ventes de produits augmentent.

Chp.	Libellé	RECETTES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	77 000,00	87 000,00	+12,99 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	177 164,00	156 718,00	-11,54 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00	5 010,00	+0,2 %
Total en réel :		259 164,00	248 728,00	-4,03 %

L'essentiel des recettes d'exploitation est constitué des ventes de produits et de marchandises estimées en 2022 à 87 000 €, du loyer de l'auberge pour 5 000 €, une provision pour régularisation de TVA pour 5 € et d'une subvention exceptionnelle du budget principal de 156 718 € pour assurer l'équilibre du budget.

2) Les soldes intermédiaires de gestion et le financement de l'investissement

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

Exercice budgétaire	2022
Chaine de l'épargne	Budget Primitif
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	223 704,00
Recettes de gestion courante	248 728,00
Epargne de gestion	25 024,00
- Intérêts	-599,00
Epargne brute	24 425,00
- Amortissement de capital de la dette	-4 000,00
Epargne nette	20 425,00
Exercice budgétaire	2022
Epargne / DAP	Budget Primitif
Epargne brute	24 425,00
Dotation nette aux amortissements et provisions (DAP)	24 425,00
Epargne brute / DAP	1,00

Ce budget annexe génère une épargne brute couvrant strictement les dotations aux amortissements. L'épargne nette est de 20 425 €, elle ne permet pas de couvrir le besoin de financement de 312 920 €. Un emprunt de 82 495 € est nécessaire pour compléter le financement des investissements prévus en 2022 en complément des recettes perçues au titre des subventions à hauteur de 210 000 €.

Financement de l'investissement			
	Dépenses	Ressources	% R/D
Acquisitions, travaux + reports	312 920,00	0,00	0,00%
Subventions y compris tiers		210 000,00	67,11%
Epargne nette		20 425,00	6,53%
Emprunt		82 495,00	26,36%
	312 920,00	312 920,00	100,00%

3) La section d'investissement : 321,7 K€

La section d'investissement s'équilibre à 321 754 € répartis :

- En dépenses à 316 920 € en mouvements réels et 4 834 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 292 495 € en mouvement réels et 29 259 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 316,9 K€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 316 920 €.

Chp.	Libellé	DEPENSES
		Proposition 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES y compris CAUTIONS	4 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	289 420,00
Total en réel :		316 920,00

Ces dépenses réelles d'investissement correspondent majoritairement au programme de réhabilitation de la grange pour 250 420 €.

En 2022 sont également prévues la création d'un parcours de jeux et l'acquisition de jeux extérieurs pour l'aménagement des abords du Moulin de Fierville pour un montant total de 62 500 €.

Le remboursement de capital de l'emprunt est de 4 000 €.

b) Les recettes d'investissement : 292,4 K€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 292 495 €.

Chp.	Libellé	RECETTES
		Proposition 2022
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	210 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES y compris CAUTIONS	82 495,00
Total en réel :		292 495,00

Ces recettes d'investissement réelles sont constituées de subventions à hauteur de 160 000 € pour les travaux de la grange, d'une subvention LEADER de 50 000 € au titre de la création du parcours de jeux extérieurs ainsi que d'un emprunt d'équilibre de 82 495 €.

4) La dette

L'encours de la dette s'établit à 33 000 € au 1^{er} janvier 2022, en baisse de 10,8%.

€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Budget annexe activ. commerciales tourisme	37 000	33 000	-4 000,00	-10,8%

Les caractéristiques de la dette du budget activités commerciales tourisme sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,94 %
- Durée résiduelle moyenne : 8 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100 % sur taux fixe.

L'annuité prévisionnelle 2022 s'élève à 4 599 €.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	4 676	4 599	-77	-1,6%

G. Le Budget annexe Cinéma

Ce budget concerne uniquement le pôle de proximité du Val de Saire.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 96 482 € en section d'exploitation et 168 170 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	96 482,00		96 482,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	50 312,00	46 170,00	65 812,00	30 670,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	
	168 170,00		168 170,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	127 500,00	40 670,00	112 000,00	56 170,00

1) La section d'exploitation : 96,4 K€

La section d'exploitation s'équilibre à 96 482 € répartis :

- En dépenses à 50 312 € en mouvements réels et 46 170 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 65 812 € en mouvement réels et 30 670 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'exploitation : 50,3 K€

Les dépenses d'exploitation augmentent de 4,93 %. Cette augmentation correspond à l'augmentation des charges financières.

Chp.	Libellé	DEPENSES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 390,00	18 500,00	+0,6 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	5,00	-50 %
66	CHARGES FINANCIERES	1 547,00	1 807,00	+16,81 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 000,00	30 000,00	+7,14 %
Total en réel :		47 947,00	50 312,00	+4,93 %

Pour mémoire, conformément au cahier des charges de la Délégation de Service Public validée en 2019, la collectivité verse 18 000 € au délégataire au titre de la compensation de contraintes de service public et celui-ci, en contrepartie, verse une redevance constituée d'une part fixe de 1 200 € HT et d'une part variable estimée à 500 € HT en 2022.

La collectivité prend en charge 50% des dépenses de fluides et également les frais de maintenance et d'assurance.

Cette année, l'agglomération verse également une indemnité due pour la perte d'exploitation liée aux travaux en cours à hauteur de 10 000 € HT.

b) Les recettes d'exploitation : 65,8 K€

Les recettes d'exploitation augmentent de 58,12%. Cette augmentation est due à la perception d'une subvention exceptionnelle de l'état pour compensation des pertes d'exploitation dues à la COVID (77) et principalement à l'augmentation de la subvention du budget principal au budget annexe nécessaire à l'équilibre de celui-ci (74).

Chp.	Libellé	RECETTES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	3 725,00	3 650,00	-2,01 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	36 197,00	56 953,00	+57,34 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 700,00	1 705,00	+0,29 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	3 504,00	0 %
Total en réel :		41 622,00	65 812,00	+58,12 %

Les recettes proviennent des ventes de produits et de la redevance due par le délégataire estimée cette année à 1 700 € HT (part fixe et part variable) et d'une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre des pertes dues à l'épidémie de COVID 19 à hauteur de 3 504 €. Une subvention exceptionnelle du budget principal de 56 953 € complète ces recettes afin d'assurer l'équilibre du budget.

2) Les soldes intermédiaires de gestion et le financement des investissements

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

Exercice budgétaire	2022
Chaine de l'épargne	Budget Primitif
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	48 505,00
Recettes de gestion courante	65 812,00
Epargne de gestion	17 307,00
- Intérêts	-1 807,00
Epargne brute	15 500,00
- Amortissement de capital de la dette	-15 500,00
Epargne nette	0,00

Ce budget annexe ne génère aucune épargne nette. La capacité d'investissement de ce budget est inexistante. Les investissements prévus en 2022 sont entièrement financés par les subventions.

Financement de l'investissement			
	Dépenses	Ressources	% R/D
Acquisitions, travaux + reports	112 000,00	0,00	0,00%
Subventions y compris tiers		112 000,00	100,00%
Epargne nette		0,00	0,00%
	112 000,00	112 000,00	100,00%

3) La section d'investissement : 168,1 K€

La section d'investissement s'équilibre à 168 170 € répartis :

- En dépenses à 127 500 € en mouvements réels et 40 670 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 112 000 € en mouvement réels et 56 170 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 127,5 K€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 127 500 €.

Chp.	Libellé	DEPENSES
		Proposition 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES y compris CAUTIONS	15 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	98 500,00
Total en réel :		127 500,00

Ces dépenses correspondent à la poursuite des travaux de rénovation de la salle de cinéma, y compris la réfection de la toiture ainsi que du renouvellement de matériel d'affichage extérieur à hauteur de 33 500 € et au remboursement du capital de l'emprunt du budget pour 15 500 €.

La nécessité de maintenir l'équilibre des opérations financières par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en recettes permet l'inscription de travaux en réserve à hauteur de 78 500 €. Ceux-ci ne devraient pas être réalisés.

b) Les recettes d'investissement : 112,0 K€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 112 000 €.

Chp.	Libellé	RECETTES
		Proposition 2022
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	112 000,00
Total en réel :		112 000,00

Les recettes d'investissements s'équilibrent à 112 000 € en mouvements réels correspondant à la subvention du CNC pour la rénovation du cinéma et à 56 070 € en mouvements d'ordre dont 23 825 € en 021 afin de préserver l'équilibre des opérations financières à financer en ressources propres.

4) La dette

Jusqu'en 2021, l'encours du budget annexe était constitué par une avance accordée en 2012 par le Centre National du Cinéma pour les travaux de numérisation de la salle. Cette avance a été convertie en subvention et un remboursement anticipé du capital restant dû a été effectué en 2021. Un nouvel emprunt de 310 000 € sur 15 ans au taux de 0,62% a été versé en février 2021 pour financer les travaux d'extension et de rénovation énergétique du cinéma ainsi que le remplacement de la sonorisation et divers équipements. L'encours de la dette du budget cinéma s'établit ainsi 298 375 € au 1^{er} janvier 2022.

€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Budget annexe cinéma	13 735	298 375	284 640,00	2072,4%

Les caractéristiques de la dette du budget cinéma sont les suivantes :

- Taux moyen : 0,64 %
- Durée résiduelle moyenne : 19 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A

Structure de l'encours : 100 % taux fixe.

L'annuité prévisionnelle 2022 s'élève à 17 307 €.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	17 749	17 307	-442	-2,5%

H.Le Budget annexe Port Diélette

Ce budget concerne uniquement le pôle de proximité des Pieux.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 1 803 973 € en section d'exploitation et 696 647 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	1 803 973,00		1 803 973,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	1 369 176,00	434 797,00	1 417 926,00	386 047,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	
	696 647,00		696 647,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	279 600,00	417 047,00	230 850,00	465 797,00

1) La section d'exploitation : 1,8 M€

La section d'exploitation s'équilibre à 1 803 973 € répartis :

- En dépenses à 1 369 176 € en mouvements réels et 434 797 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 1 417 926 en mouvement réels et 386 047 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'exploitation : 1,3 M€

Les dépenses réelles d'exploitation augmentent de 23,74%.

Il s'agit de l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien du port. La dépense la plus conséquente est due notamment aux travaux de dragage du port prévus pour cette année à hauteur de 487 000 €.

Chp.	Libellé	DEPENSES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	793 910,00	1 057 070,00	+33,15 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	271 000,00	263 743,00	-2,68 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 040,00	3 450,00	-31,55 %
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	7 913,00	0 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	36 500,00	37 000,00	+1,37 %
Total en réel :		1 106 450,00	1 369 176,00	+23,74 %

b) Les recettes d'exploitation : 1,4 M€

Les recettes d'exploitation augmentent de 71,95%. Cette augmentation est due à la forte progression de la subvention du budget principal au budget annexe, subvention nécessaire à l'équilibre des opérations financières de ce budget.

Chp.	Libellé	RECETTES		
		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	26 000,00	26 000,00	0 %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	605 800,00	602 840,00	-0,49 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	106 831,00	692 086,00	+547,83 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	84 000,00	95 000,00	+13,1 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	2 000,00	0 %
Total en réel :		824 631,00	1 417 926,00	+71,95 %

Les recettes d'exploitation du port sont stables par rapport à l'année 2021, il est difficile de connaître l'activité touristique du port qui varie en fonction des dispositions sanitaires mises en place par l'Etat pour lutter contre la COVID19. Une subvention exceptionnelle du budget principal à hauteur de 692 086 € vient équilibrer la section d'exploitation. Sa variation est importante par rapport au BP 2021 mais reste dans la proportion du budget toutes étapes budgétaires confondues (731 023 €).

2) Les soldes intermédiaires de gestion et le financement des investissements

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

Exercice budgétaire	2022
Chaine de l'épargne	Budget Primitif
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	1 361 263,00
Recettes de gestion courante	1 417 926,00
Epargne de gestion	56 663,00
- Intérêts	-7 913,00
Epargne brute	48 750,00
- Amortissement de capital de la dette	-48 750,00
Epargne nette	0,00

Ce budget annexe ne génère aucune épargne nette. La capacité d'investissement de ce budget est inexistante. Les investissements prévus en 2022 sont financés par l'emprunt à 99,13%.

Financement de l'investissement			
	Dépenses	Ressources	% R/D
Acquisitions, travaux + reports	228 850,00	0,00	0,00%
Epargne nette		0,00	0,00%
Remboursement avances ; cautions	2 000,00	2 000,00	0,87%
Emprunt		228 850,00	99,13%
	230 850,00	230 850,00	100,00%

3) La section d'investissement : 696,6 K€

La section d'investissement s'équilibre à 696 647 € répartis :

- En dépenses à 279 600 € en mouvements réels et 417 047 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 230 850 € en mouvement réels et 465 797 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 279,6 K€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 279 600 €.

Chp.	Libellé	DEPENSES
		Proposition 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES y compris CAUTIONS	50 750,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 100,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	195 750,00
Total en réel :		279 600,00

Les dépenses d'équipement représentent 279 600 € répartis comme suit :

- Travaux correspondants à porte abattante (102.000 €), huisseries La Cambuse (16.000 €), garde-corps La Cambuse (4.750 €), vanne de barrage port eau (3.000 €), cases commerciales (70.000 €) pour un montant total de 195 750 €
- Frais d'études blocs sanitaires pour des travaux envisagés en 2022 : 16 000 €
- Extension clés sécurisées Bureau du port (10.000 €), renouvellement matériel informatique (1.000 €), écran pour diffusion infos (600 €) pour un total de 11 600 €
- Mobilier : 3 500 €
- Signalétique : 2 000 €
- Remboursement caution La Cambuse et voilerie : 2 000 €

Auxquels s'ajoutent 48 750 € au titre du remboursement de capital d'emprunt.

b) Les recettes d'investissement : 230,8 K€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 230 850 €.

Chp.	Libellé	RECETTES
		Proposition 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES y compris CAUTIONS	230 850,00
Total en réel :		230 850,00

L'équilibre de la section d'investissement s'effectue d'une part par le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 330 568 € nécessaire à l'équilibre des opérations budgétaires, les cautions à hauteur de 2 000 € et en complément par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 228 850 €.

4) La dette

Un nouvel emprunt globalisé de 1 300 000 € sur 20 ans au taux de 0,69% contracté en fin d'année 2020 a été versé en février 2022 pour financer la section d'investissement.

La première annuité s'élève à 56 663 €.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Annuité de la dette		56 663	56 663	n.s.

I. Le budget annexe Services Communs

Ce budget reprend par pôle de proximité, l'ensemble des compétences qui étaient gérées par les anciennes communautés de communes et qui n'ont pas été reprises dans les compétences de la Communauté d'Agglomération (petite enfance, jeunesse, scolaire, etc.).

Ce budget s'équilibre tous mouvements confondus à 16 087 075 € en section de fonctionnement et 2 084 578 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	16 087 075,00		16 087 075,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	14 575 452,00	1 511 623,00	16 080 586,00	6 489,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	
	2 084 578,00		2 084 578,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	2 018 089,00	66 489,00	512 955,00	1 571 623,00

1) La section de fonctionnement : 16.1 M€

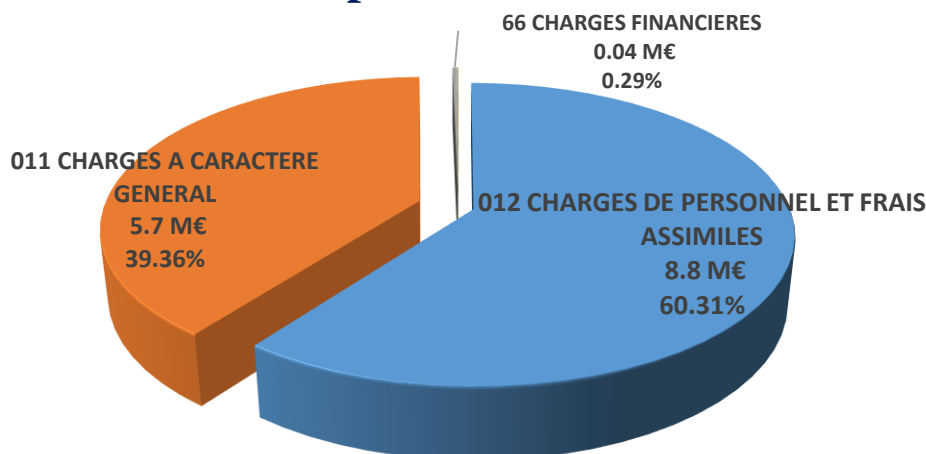
La section de fonctionnement s'équilibre à 14.6 M€ en mouvements réels et 1.5 M€ en mouvements d'ordre

a) Les dépenses de fonctionnement : 14.6 M€

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 14 575 452 € en hausse de 3.23% par rapport à 2021 en raison principalement de l'augmentation des charges de personnel et des charges à caractère général.

DEPENSES			
Chapitre	BP 2021	Proposition 2022	Evolution
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 610 637.00	5 736 307.00	+2,24 %
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 438 104.00	8 791 113.00	+4,18 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 330.00	2 600.00	-21,92 %
66 CHARGES FINANCIERES	48 859.00	41 982.00	-14,08 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 600.00	3 450.00	-81,45 %
Total en réel :	14 119 530.00	14 575 452.00	+3,23 %

Les dépenses de fonctionnement

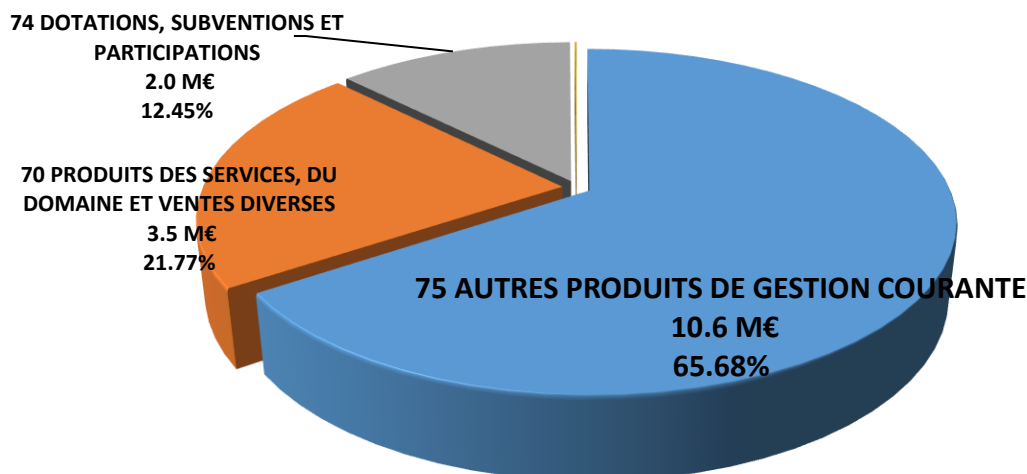


b) Les recettes de fonctionnement : 16.1 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 16.1 M€ en hausse de 10.08% liée principalement à l'augmentation des produits des services et domaines.

Chapitre		BP 2021	Proposition 2022	Evolution
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 867 058.00	3 500 001.00	+22,08 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 926 054.00	2 001 801.00	+3,93 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 786 935.00	10 561 896.00	+7,92 %
76	PRODUITS FINANCIERS	18 685.00	13 888.00	-25,67 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 696.00	3 000.00	-69,06 %
Total en réel :		14 608 428.00	16 080 586.00	10.08%

Les recettes de fonctionnement



2) Les soldes intermédiaires de gestion et le financement de l'investissement :

Le budget annexe services commun dégage une épargne nette de 964 766 €, en hausse 36 424 € par rapport à 2021.

L'épargne brute couvre largement les dotations aux amortissements, ce qui permet au budget annexe services communs d'investir.

Exercice budgétaire	2021	2022
Chaine de l'épargne	Budget Primitif	Budget Primitif
Dépenses de gestion courante	14 070 671.00	14 533 470.00
Recettes de gestion courante	15 567 314.00	16 066 698.00
Epargne de gestion	1 515 328.00	1 547 116.00
- Intérêts	48 859.00	41 982.00
Epargne brute	1 466 469.00	1 505 134.00
- Amortissement de capital de la dette	538 127.00	540 368.00
Epargne nette	928 342.00	964 766.00
Exercice budgétaire	2021	2022
Epargne / DAP	Budget Primitif	Budget Primitif
Epargne brute	1 466 469.00	1 505 134.00
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	265 951.00	266 237.00
Epargne brute / DAP	5.51	5.65

Le financement de l'investissement s'effectue à 65.29% par l'épargne ;

Financement de l'investissement			
	Dépenses	Ressources	% R/D
Acquisitions, travaux + reports	1 477 721,00	0,00	0,00%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		30 024,00	2,03%
Cessions d'immobilisations		4 481,00	0,30%
FCTVA + TVA + TLE		189 863,00	12,85%
Subventions y compris tiers		288 587,00	19,53%
Epargne nette		964 766,00	65,29%
	1 477 721,00	1 477 721,00	100,00%

3) La section d'investissement : 2.1 M€

La section d'investissement s'équilibre à 2 084 578 €, 2 018 089 € en mouvements réels et 66 489 € en mouvements d'ordre.

a) Les dépenses d'investissement : 2.1M€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 2 018 089 € et se décomposent ainsi :

Chp.	Libellé	DEPENSES
		Proposition 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	540 368.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	115 501.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	797 774.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	564 446.00
Total en réel :		2 018 089.00

b) Les recettes d'investissement : 0.5M€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 512 955 € et se décomposent ainsi :

Chp.	Libellé	RECETTES
		Proposition 2022
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	4 481.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	189 863.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	288 587.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 024.00
Total en réel :		512 955.00

4) La dette

L'encours de la dette du budget services communs s'établit à 2 468 297 € au 1^{er} janvier 2022.

	€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Budget services communs		3 008 880	2 468 297	-540 583,91	-18,0%

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,81%
- Durée résiduelle moyenne : 6 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 69% sur taux fixe et 31% sur taux variable

L'annuité prévisionnelle 2022 s'établit à 582 350 €.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	586 986	582 350	-4 636	-0,8%

III. Equilibre des budgets annexes

Il convient de présenter l'impact des budgets annexes sur le budget principal. Le montant des subventions d'équilibre prévu au budget principal pour les budgets annexes est de 1 170 088,00 €.

BP 2022			
Budget	Intitulé	Subvention d'équilibre	Emprunt d'équilibre
02	Golf	14 331,00	0,00
04	Activité commerciale tourisme	156 718,00	82 495,00
05	SPANC		44 310,00
06	Cinéma	56 953,00	0,00
07	Port Diélette	692 086,00	228 850,00
08	Développement économique locations M4	0,00	3 446 468,00
09	EAU		1 484 078,00
10	Assainissement collectif		1 413 253,00
11	Développement économique vente M14	250 000,00	158 228,00
12	Développement économique locations M14	0,00	62 055,00
14	Transports	0,00	6 908 940,00
	TOTAL:	1 170 088,00 €	13 828 677,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 050-200067205-20220405-DEL2022_039-BF

Communauté d'agglomération du Cotentin



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN